

Agenda 21 local



Ville de de Comines-Warneton

Approuvé par le Conseil Communal

Le 13 décembre 2010

Agenda 21 local de Comines-Warneton

1. Introduction

L'agenda 21 local : un pas de plus dans une démarche de gestion durable de la commune.

Un pas de plus, en effet, car la Ville de Comines-Warneton s'est déjà dotée de divers plans et programmes communaux s'inscrivant dans cette perspective tels que le P.C.D.R. (Programme Communal de Développement Rural), le P.C.D.N. (Plan Communal de Développement de la Nature), le P.C.M. (Plan Communal de Mobilité), le P.C.S. (Plan de Cohésion Sociale), les A.T.L. (Accueil Temps Libre), l'école des devoirs, la C.C.A.T.M. (Commission consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité), la Commission Agricole, le Conseil Communal des Enfants, la Commission des Aînés, la Commission de Sauvegarde du Patrimoine Architectural des Cimetières, la Commission sportive, la Commission jumelage, le Conseil Communal Consultatif de la Personne Handicapée, ... Ces conseils et commissions fonctionnent et ses plans, programmes sont régulièrement réadaptés sur bases des réalités de terrain, grâce à divers diagnostics de territoire.

Plusieurs de ces plans et programmes rejoignent les objectifs du développement durable, tant par les thématiques abordées que par les enjeux et objectifs poursuivis, mais aussi, pour certains, par l'organisation, à différents niveaux, de la participation citoyenne. Les démarches et procédures suivies pour la mise en place de ces plans et programmes sont souvent similaires aux démarches « classiques » d'élaboration d'un agenda 21 local.

Dans le cadre de l'agenda 21 local, il n'est bien sûr pas question de faire double emploi avec ce qui existe, mais bien de coordonner le tout par une vision cohérente et globale, insistant sur l'articulation des actions reprises dans l'un ou l'autre programme, dans un souci de développement durable et de pérennité des engagements.

Ainsi, si l'agenda 21 local est un élément essentiel pour l'entité, c'est avant tout comme outil transversal, permettant de travailler de manière décloisonnée entre les différents plans et programmes existants.

La réflexion à mener est par conséquent de savoir comment aller plus loin, sans faire de doublon avec ce qui existe. Ceci implique une analyse précise de ce qui se fait, comment, avec quels objectifs, de voir comment et dans quels contextes les organes de participations fonctionnent, ...

On veillera également, dans cette analyse, à vérifier que les différents plans et programmes vérifient les critères de base du développement durable et à les réajuster le cas échéant.

Dans le présent document, nous proposons de présenter les différents plans et programmes existants pour en extraire les éléments qui pourront servir au développement durable de la commune. Le diagnostic qui sera établi ici consistera en une synthèse des demandes et observations reprises dans le cadre des plans et programmes récemment établis ou réévalués. Sur base de ce diagnostic, une nouvelle étude des atouts-faiblesses-opportunités-menaces (étude A.F.O.M.) sera réalisée. Considérant cette étude et les différents plans et programmes présentés, des fiches d'actions précises seront dressées et échelonnées dans le temps. C'est ce à quoi sera consacrée la dernière partie de ce document.



2. Description des plans et programmes existants

2.1. Programme Communal de Développement Rural (P.C.D.R.)

De manière générale, le P.C.D.R. est basé sur un diagnostic de territoire élaboré à la fois à partir de chiffres et données officiels, de plans réglementaires, programmes et schémas existants, mais aussi à partir de sondages directs de la population. Une analyse A.F.O.M. est alors réalisée sur base des données du diagnostic et mène à la définition d'objectifs opérationnels et de priorités débouchant à leur tour sur un programme d'actions.

Le Programme Communal de Développement Rural de Comines-Warneton, ayant fait l'objet d'un examen par la section spécialisée de la C.R.A.T. en date du 5 février 2003, a été approuvé par le Gouvernement Wallon en date du 3 juillet 2003. Cependant, conformément à l'avis de la C.R.A.T., notre P.C.D.R. a été approuvé pour une période de 5 ans prenant fin au 30 juin 2008.

Un nouveau programme a été présenté devant la C.R.A.T. au cours du mois de juin 2008. A cette occasion, un bilan des opérations de développement rural a été dressé. Cette évaluation est basée sur l'analyse A.F.O.M. qui avait été menée en 2002, pour la première élaboration du programme et des réalisations concrètes menées au cours de ce quinquennat.

La nouvelle analyse A.F.O.M., intervenant a posteriori, permet d'identifier des manquements qui n'apparaissaient pas au moment de la conception du document initial. Les éléments de cette analyse sont en grande partie issus du travail mené par la Commission Locale de Développement Rural (C.L.D.R.) pour l'établissement du rapport d'activités annuel.

Ce P.C.D.R. a été reconduit pour une période de 5 ans, c'est-à-dire jusqu'au 30 juin 2013.

Le P.C.D.R. est structuré en objectifs définis sur base de l'analyse de territoire :

- Objectif 1 : en matière de nature et d'environnement, l'objectif était de développer la biodiversité, favoriser l'enrichissement, la promotion et la mise en valeur du patrimoine naturel et de l'environnement ;
- Objectif 2 : en ce qui concerne le tourisme, le terroir et le patrimoine, l'objectif était d'assurer la mise en valeur et la promotion de l'entité de Comines-Warneton, en favorisant les aménagements dans les différents villages et en développant les potentiels touristiques ;
- Objectif 3 : dans le cadre de l'économie et du social, l'objectif était de mettre fin aux situations de précarité en assurant l'accès aux besoins élémentaires (alimentaires et



vestimentaires) et de trouver des solutions aux problèmes de logement en favorisant l'emploi dans la commune.

Ces objectifs sont en accord avec les objectifs du développement durable, et les actions menées rencontrent plusieurs objectifs simultanément, ce en quoi le projet s'accorde avec la démarche Agenda 21 local.

Les actions menées sont en outre nécessairement en accord avec les exigences du décret relatif au développement rural du 6 juin 1991 qui prévoit, en son article 2, que les subventions accordées portent sur des investissements qui concourent aux objectifs de développement rural définis :

- 1° la promotion, la création et le soutien de l'emploi ou d'activités économiques ;
- 2° l'amélioration et la création de services et d'équipements à usage de la population ;
- 3° la rénovation, la création et la promotion de l'habitat ;
- 4° l'aménagement et la création d'espaces publics, de maisons de village et d'autres lieux d'accueil d'information et de rencontre ;
- 5° la protection, l'amélioration et la mise en valeur du cadre et du milieu de vie en ce compris le patrimoine bâti et naturel ;
- 6° l'aménagement et la création de voiries et de moyens de transport et de communication d'intérêt communal.

On constate que 35 % des projets inscrits au P.C.D.R. ont été réalisés en seulement 4 ans, cela confirme la pertinence des projets qui étaient proposés dans notre P.C.D.R..

On remarque également que la grande majorité des projets réalisés, soit près de 80% de ceux-ci, ont été mis en œuvre sans le recours aux financements du développement rural. Cela démontre à souhait que le P.C.D.R. de Comines-Warneton est utilisé comme un document-guide par les autorités communales.

Pour chaque objectif, des mesures de développement ont été élaborées et réalisées au travers d'actions concrètes.

Le P.C.D.R. est supervisé par la Commission Locale de Développement Rural (C.L.D.R.), dont la composition a été approuvée le 02.11.2001 par Monsieur José HAPPART, Ministre Wallon de l'Agriculture et de la Ruralité ; cette commission compte 12 membres effectifs et 12 membres suppléants. Cette composition « resserrée » a permis de faire de cette C.L.D.R. une équipe impliquée, dynamique et très participative.

Le rôle de cette C.L.D.R. consiste en la définition des priorités en matière des projets ; le suivi des projets réalisés dans le cadre du P.C.D.R. au stade de l'avant-projet essentiellement ; définition et constitution des nouvelles fiches-projet.

Au-delà de ces rôles, la C.L.D.R. a aussi été amenée à se prononcer sur des projets hors « développement durable », avant la mise en place d'une Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (C.C.A.T.M.) à Comines-Warneton.



Les réunions plénières de la Commission sont organisées à raison de 3,2 réunions par an, ce qui semble être une bonne fréquence pour assurer le suivi des projets sans épuiser le dynamisme des membres de la C.L.D.R.. D'autant que ces réunions « formelles » sont complétées par d'autres rencontres qui ne sont pas reprises dans ce total, mais sont tout aussi importantes pour la cohésion et la motivation des membres (visites sur le terrain pour visualiser le projet, réunions d'informations préalables, inaugurations officielles, ...).

Les projets déjà réalisés ou en cours de réalisation dans le cadre d'une convention de développement rural sont les suivants :

- l'aménagement du Quai Verboeckhoven à Warneton ;
- l'aménagement de la place Saint-Martin à Bas-Warneton ;
- la création d'un marché couvert Place du Pont Neuf à Comines ;
- l'aménagement d'un espace de convivialité à Houthem ;
- une convention a été consacrée au financement d'une étude de faisabilité du projet de biométhanisation des effluents d'élevage de Comines-Warneton.

Le P.C.D.R. a également servi de document directeur et certaines actions prévues dans le cadre du P.C.D.R. ont été financées par le biais d'autres plans ou programmes :

- aménagement du carrefour du Corentje : réalisé dans le cadre d'une formation de paveurs-dalleurs ;
- maintien et mise en valeur du patrimoine naturel, acquisition d'une prairie humide à Comines (Bas-Warneton) ; une procédure de transfert de propriété est en cours ;
- l'aménagement du centre d'Houthem s'inscrit dans un projet global qui inclura la création de logements dans le cadre du programme bisannuel du logement ;
- aménagement du quartier du Touquet : réalisé en partenariat avec l'Intercommunale IPALLE, la S.P.G.E. le Service Public de Wallonie (S.P.W. , ex-M.W.E.T.), la S.R.W.T. et la Ville.

Des actions ont également été prévues dans le programme révisé :

- maintien et mise en valeur du patrimoine naturel, acquisition et aménagement de prairies humides à Comines, Bas-Warneton et Le Bizet ;
- aménagement du bras mort de la Lys à Comines ;
- assurer la protection des bas-prés de la Lys ;
- création d'une maison multi-services ;
- aménagement du carrefour de l'ancienne gare à Warneton ;
- création d'un atelier rural ;
- aménagement d'une maison de l'environnement ;
- maison de la commémoration de la bataille du canal.



2.2. Plan Communal de Développement de la Nature (P.C.D.N.)

Depuis novembre 1996, l'Administration Communale de Comines-Warneton s'est engagée dans la mise en place d'un Plan Communal de Développement de la Nature (P.C.D.N.) dont l'objectif est de préserver et d'améliorer le patrimoine naturel et paysager du territoire communal dans ses composantes physiques et biologiques tout en respectant et en favorisant le développement économique et social de l'entité. Il s'agit donc d'un programme en parfaite adéquation avec les objectifs du développement durable.

En fonction des propositions et avis de chacun, différents thèmes ont été évoqués et ont servi de base à la constitution de groupes de travail (G.T.).

2.2.1. GT « maillage écologique et zones humides ».

Le groupe de travail se concentre sur les problèmes que l'on peut rencontrer pour l'aménagement de milieux où la nature peut recoloniser des petites parcelles. L'objectif est de relier les grands pôles d'attraction, que sont les zones humides ou les zones boisées dans le but d'améliorer ou de renforcer notre réseau écologique.

Plusieurs projets ont été réalisés ou sont en cours de réalisation :

- Recensement et aménagement de passages à batraciens ;
- Taille et entretien des saules têtards notamment pour favoriser la nidification de la chouette chevêche ;
- Recensement faune/flore 2009-2014 ;
- Recensement ornithologique des oiseaux nicheurs de Belgique – AVES ;
- Plantation dans le cadre de la Semaine de l'Arbre avec des écoles ou associations + Opération « Un enfant - Un arbre » ;
- Natura 2000.

2.2.2. GT « sensibilisation des enfants ».

L'objectif de ce groupe est de parvenir à des changements de comportement des jeunes et de la population par une prise de conscience de l'importance de la qualité de notre environnement. C'est un partenariat constitué principalement d'enseignants. L'idée est de les stimuler et de les aider à monter des projets d'éducation au respect de la nature, à la gestion des déchets,...

Un moyen pour soutenir les écoles est de leur proposer des personnes plus spécialisées en matière de nature. A cet égard, une formation de guides nature, organisée par l'école de Promotion Sociale de Saint-Henri, s'est développée et a permis l'émergence de nombreuses vocations. La commune dispose donc d'un certain nombre de formateurs et de guides, ceux-ci sont autant de personnes-ressources nécessaires pour développer les activités de découverte et de sensibilisation.

Plusieurs projets ont été réalisés ou sont en cours de réalisation :

- Fabrication + pose de nichoirs et étude du milieu des oiseaux avec des écoles et avec les élus du Conseil communal des enfants ;
- Sensibilisation et découverte du maillage écologique de notre entité ;



- Animation de sensibilisation des enfants dans les écoles sur les thèmes suivants : les déchets, les oiseaux, les batraciens, les arbres, les champignons, la faune et la flore du Vert Digue ;
- Organisation annuelle d'une exposition sur un thème en rapport avec l'environnement (annuellement) ;
- Préparation de l'accueil du Prince Laurent lors de sa visite à la R.N.O.P. avec les élus du Conseil communal des enfants ;
- Nettoyage des berges du canal et entretien à la R.N.O.P. avec les élus du Conseil communal des enfants.

2.2.3. *GT « Chemins & Sentiers - tourisme nature ».*

Le but de ce groupe est de garantir la pérennité des chemins existants et de développer le tourisme vert en établissant des circuits à thème pour piétons, cyclistes et cavaliers ou calèches selon le cas.

Dans certains cas, il faudra peut-être rouvrir des chemins qui ont été labourés, et donc, prendre contact avec certains exploitants agricoles pour des arrangements à l'amiable. Ces négociations peuvent parfois être délicates, aussi est-il important de commencer par des opérations pilotes pour parvenir, plus tard, à un plan global reprenant différents circuits.

L'inventaire des chemins et sentiers existants est un outil à développer comme base de travail pour leur restauration ou leur réouverture. Une fois les circuits aménagés, l'idée du parrainage est proposée pour en assurer l'entretien et la pérennité.

Parallèlement au développement de circuits, ce sera l'occasion d'améliorer le maillage écologique via la plantation de haies si la situation s'y prête.

Plusieurs projets ont été réalisés ou sont en cours de réalisation :

- Etablir un atlas de chemins et sentiers. Conversion entre les numéros et les rues actuelles ;
- Participation de la Ville de Comines-Warneton à l'appel à projets « P.I.C.-Vert » ;
- Sortie nature : « Découverte de notre patrimoine naturel et notre maillage écologique » ;
- Journée d'entretien « Chemins et sentiers » : des bénévoles s'attellent à la remise en état de chemins et sentiers oubliés.

Pour ses frais de fonctionnement, le P.C.D.N. bénéficie d'un subside annuel allant jusqu'à 5.000€ en fonction des actions réalisées au cours de l'année.



2.3. Projet Européen Interreg IVa- BiPS « Biodiversité/ Biodiversiteit Périurbaine / in de stadsrand »

Ce projet réunit des acteurs de terrains, chargés de la gestion d'espaces naturels sur des territoires contigus, formant un ensemble cohérent.

Les partenaires sont :

- pour le versant wallon : la Ville de Mouscron (chef de file), la Ville de Comines-Warneton, la Commune d'Estaimpuis et l'A.S.B.L. Hainaut Développement ;
- pour le versant flamand : la Province de Flandre Occidentale et le Parc régional des West – Vlaamse Heuvels ;
- pour le versant français : l'Espace Naturel Métropolitain de la Communauté Urbaine de Lille.

Les enjeux du projet sont:

- réaliser un état des lieux commun de la biodiversité en zones périurbaines par un travail d'observation et d'évaluation pour assurer le maintien, voire l'amélioration de la qualité environnementale des espaces verts ;
- favoriser les échanges de mode de gestion et travailler de manière cohérente sur un territoire transfrontalier ;
- faire connaître la richesse des zones naturelles périurbaines pour en assurer la pérennité par une prise de conscience de la valeur intrinsèque de ces espaces par le plus grand nombre, mais aussi par les décideurs locaux ;
- mener des actions concrètes concertées sur l'ensemble du territoire transfrontalier ;
- permettre un partage et un enrichissement commun des modes de gestion et d'aménagement afin d'offrir un cadre de vie agréable et de qualité à la population transfrontalière ;
- constituer un réseau transfrontalier de personnes-ressources en matière de nature « périurbaine » et d'éducation à la nature (+ gestion intégrée du cadre de vie) ;
- mutualiser les méthodes d'évaluation et mettre en place une communication commune sur les composantes naturelles et biologiques du territoire transfrontalier ;
- développer la biodiversité et le développement durable de la métropole transfrontalière du nord ;
- sensibiliser et faciliter la participation du citoyen au développement et à l'aménagement de l'espace naturel commun et développer une identité ou appartenance commune ;
- assurer la diffusion, l'exemplarité et l'essaimage de l'expérience vers l'Aire Métropolitaine dans le cadre de la Trame Verte et Bleue, mais aussi vers les autres conurbations transfrontalières à l'échelle européenne.

Le projet se décline en 4 objectifs transversaux :

Objectif 1. Mieux connaître la biodiversité et son évolution sur les territoires des partenaires.

Objectif 2. Favoriser les échanges entre usagers et gestionnaires des milieux naturels et ruraux le long de la frontière.

Objectif 3. Mettre en place des actions d'aménagement concrètes transfrontalières ciblées sur la biodiversité et l'agriculture périurbaine. Exporter l'expérience.



Objectif 4. Faire connaître les richesses naturelles du territoire transfrontalier à ses habitants et aux techniciens.

Concrètement :

- élaboration d'un outil d'évaluation constitué d'une base de critères communs et de méthodologie d'application (pour comparer ce qui est comparable) et intégrant des critères de développement durable (environnementaux, sociaux et économiques) ;
- application de cet outil d'évaluation pour quantifier la valeur des zones naturelles et donner appui aux projets de développement de ces zones, à la fois pour mettre en valeur l'existant et pour justifier des mesures de préservation ou de restauration ;
- mettre en place des formations bilingues transfrontalières à destination des professionnels et bénévoles impliqués dans des actions de sensibilisation. Ces formations permettront des échanges d'outils pédagogiques et de guides pour l'une ou l'autre manifestation de part et d'autre de la frontière, mais aussi des échanges d'avis de techniciens quant à la gestion des sites ;
- présentation et échanges des outils pédagogiques des uns et des autres et création d'outils pédagogiques communs. Ceci sera complété par la mise en place d'un agenda d'activités bilingues commun ;
- mise en réseau des animateurs ou de guides bilingues (grâce, entre autre, aux formations), d'outils pédagogiques, ... ;
- réalisation de campagnes de terrain transfrontalières sur des espèces (hirondelles et martinets, triton crêté et batraciens, le lérot, le thécla du bouleau et les papillons, ...), un milieu vulnérable (les mares naturelles, les prés humides, les vergers, ...) ou un mode de gestion (éco-pâturage, agriculture respectueuse de l'environnement, jardin biodiversité ...). Il s'agit de mener des actions de terrain qui améliorent considérablement la cible et qui soit pérenne à long terme.



2.4. Agence de Développement Local (A.D.L.)

En 1999, Comines-Warneton a initié la démarche de développement local en sollicitant un projet-pilote d'Agence de Développement Local (A.D.L.) auprès du Ministre Wallon de l'Emploi et de la Formation.

Depuis, l'Agence de Développement Local de Comines-Warneton travaille sur plusieurs axes, estimés prioritaires par la Commune.

- Le premier axe de travail de l'A.D.L. concerne l'aide aux entreprises et associations, ainsi qu'aux porteurs de projets.

L'ADL a mis en place un projet Interreg d'aide aux entreprises et aux porteurs de projets, appelé « ASTUCE », insistant notamment sur la sensibilisation des jeunes à la création d'entreprises transfrontalières.

Vu l'importance du secteur associatif à Comines-Warneton et la complexité de la législation dans ce domaine, l'A.D.L. soutient également les associations dans leur gestion administrative mais également dans leur développement. En effet, les associations sont un réel potentiel de développement pour une Commune et sont également créatrices de nombreux emplois.

- Le second axe de travail de l'A.D.L. est de créer des partenariats entre les acteurs locaux, qu'ils soient privés, publics ou du domaine associatif. Pour ce faire, l'A.D.L. a mis en place une réunion de concertation mensuelle (Mission Locale), lieu de rencontre entre tous les acteurs de l'entité et l'endroit idéal où des problèmes peuvent être résolus et où des projets peuvent être proposés pour obtenir une concertation entre tous.

C'est également un lieu de rencontre entre les acteurs politiques, culturels, économiques, environnementaux, etc.

- Enfin, un troisième axe de travail de l'A.D.L. est la valorisation du territoire. Cela concerne la Commune avec des projets du Fonds Elia ou du Petit Patrimoine Populaire Wallon. Vu la situation géographique de Comines-Warneton, une dynamique particulière et spécifique est nécessaire pour favoriser son développement. La Commune est obligée de s'inscrire dans une démarche transfrontalière si elle ne veut pas s'enclaver.

Pour son agrément, l'Agence de Développement Local doit élaborer un document qui suit la logique de mise en place de l'agenda 21 local : diagnostic complet du territoire menant à la définition de priorités et d'objectifs opérationnels ; un programme d'actions échelonnées dans le temps est alors établi afin d'atteindre ces objectifs à différentes échéances, selon les priorités. Les différentes actions sont précisées par des objectifs chiffrés qui sont évalués périodiquement par le comité de pilotage pour permettre de compléter et valider les actions sur bases des résultats obtenus.

Ce comité de Pilotage regroupe des personnes issues de divers secteurs : le secteur économique, le secteur social, le secteur public, les secteurs culturel, touristique et sportif et le secteur cadre de vie – environnement.

De plus, comme il est mentionné dans le dossier d'agrément de l'A.D.L., « *L'A.D.L., en concertation avec le Comité de Pilotage et la Mission Locale (plate-forme stratégique) a pris conscience que la poursuite des objectifs du plan d'actions ne peut se faire que dans le*



respect de principes liés au développement durable. Le principe de bonne gouvernance est incontournable dans la gestion des actions, tout comme la mobilisation des ressources endogènes. Le principe de responsabilité est nécessaire et doit transparaître au travers de chacune de nos actions. Pour que celles-ci soient efficaces, il est indispensable d'aborder la notion d'évaluation, avant, pendant et après l'action. Enfin, le principe de subsidiarité doit être étudié et évalué avant l'entame d'une action. La manière dont la gestion des actions et la mise en application des objectifs et priorités ont été imaginées nécessite la prise en compte et l'application de l'ensemble de ces principes du développement durable. »

Actions en cours et à venir :

Priorité n° 1 : Mettre en œuvre le développement économique :

- organisation des Missions locales « Emploi » : réseau des acteurs économiques de l'entité (transmission d'informations, échanges, conférences, débats) ;
- mise en place d'un projet Objectif 3 Astuce (pépinière d'entreprises et site Internet Euro Delta Center) ;
- mise en place d'un projet Objectif 3 Direct (coopérative d'activités) ;
- mise en place d'un projet Objectif 3 Transreac (validation des compétences) ;
- mise en place d'un projet Objectif 3 Salon de l'emploi transfrontalier ;
- mise en place d'un projet Fonds Social Européen ;
- accompagnement des A.S.B.L. (administratif et développement de projets) ;
- ouverture d'un deuxième Service d'Activités Citoyennes (S.A.C.) sur Comines à la Régie des Quartiers ;
- demande d'agrément O.I.S.P. pour l'A.S.B.L. « Re-Source » ;
- développement du jobcoaching pour les demandeurs d'emploi ;
- mise en place d'une concertation entre les écoles et le milieu professionnel (développement de formations néerlandais, esprit d'entreprendre et passerelle vers l'enseignement en France) ;
- développement des services I.D.E.S.S. ;
- aménagement d'une 3^{ème} zone d'activité économique à Bas-Warneton ;
- développement des franchises en centre-ville ;

Priorité n° 2 : Renforcer et coordonner le secteur social

- analyse des besoins de la population au Bizet ;
- élaboration d'un projet « Maison de la Santé » ;
- ouverture d'un lieu d'accueil extra-scolaire pour enfants de 3 à 12 ans à Warneton ;
- création d'un nouveau service de garde d'enfants malades à domicile pour enfants de 0 à 12 ans ;
- développement d'un service d'insertion sociale au C.P.A.S..

Priorité n° 3 : Développement d'un projet global concernant le logement

- accompagnement et expertise de l'A.D.L. dans la mise en œuvre de l'Ancre communal du Logement.

Priorité n° 4 : Promouvoir l'offre touristique

- mise en place d'un projet Objectif 3 Deulys (projet touristique et projet culturel (7 communes et villes wallonnes, françaises et flamandes)) ;
- mise en place d'un projet « Plugstreet » (centre d'interprétation 14-18 à Ploegsteert) ;
- développement du centre de la Brasserie à Warneton ;



- développement du tourisme fluvial (projet d'un circuit en bateau touristique sur la Lys) ;
- renforcement du marketing et de la promotion des attraits touristiques locaux.

Priorité n° 5 : Préserver et soutenir le développement durable

- mise en place d'un projet Objectif 3 Aménagement du territoire (Armentières - Le Bizet) ;
- mise en place d'un projet Objectif 3 parc naturel ;
- mise en place d'un projet Objectif 3 réseau cyclable transfrontalier ;
- mise en place d'un projet installation de panneaux solaires en partenariat avec le Collège technique Saint-Joseph de Comines.



2.5. Plan Communal de Mobilité (P.C.M.)

Le Plan Communal de Mobilité a été élaboré sur base d'une étude réalisée de janvier 2001 à mars 2002.

Deux principes essentiels ressortent de cette étude :

- nécessité de hiérarchisation des voiries ;
- catégorisation des vitesses.

La mise en œuvre de ces principes passe par différents types d'actions dont l'aménagement des infrastructures routières, l'élaboration d'une politique globale de circulation et la mise en place de signalisation directionnelle adaptée.

A partir de ce constat, une série de fiches « aménagement » ainsi qu'une série de fiches « action » ont été déclinées (voir tableau ci-dessous). La plupart des fiches ont déjà été réalisées et une évaluation du P.C.M. a eu lieu en octobre 2009.

Fiches aménagement		
N° de fiche	Contenu	Description / Réalisation
1	Localisation des aménagements	Cartographie des aménagements à réaliser : <ul style="list-style-type: none"> - requalification de voirie ; - effets de porte 50 et 70 ; - traversées piétonnes protégées ; - zones 30 ; - aménagements de sécurité.
2	Requalification des voiries	
3 et 4	Effets porte 50 et 70	Jamais réalisé faute de subventions
5	Traversées piétonnes protégées	- en grande partie réalisées au niveau des voiries communales (reste 2 à réaliser) ; - 15 colonnes de type « Julie » aux abords des principaux établissements scolaires ; - sur voirie régionale, malgré les demandes répétées, un seul aménagement a été réalisé ; Subventions obtenues par la zone de police via convention « sécurité routière ».
6	Aménagement des zones 30	- 3 zones prévues, 1 réalisée, 2 en projet à moyen terme ; - zone résidentielle : 1 réalisée, 6 en projet à moyen terme (subvention Plan Escargot)
7	Aménagements de sécurité	- sécurisation des échangeurs de la RN 58 ; - création d'un giratoire sur la N515 à hauteur de Bas-Warneton ; - aménagement d'un parking à bus et dévoiement de la rue du Touquet ; - dévoiement de la N515 entre la Place St Martin et le lieu-dit le Mai-Cornet ; - sécurisation du carrefour du Gheer et de Ploegsteert ; - à venir : sécurisation de la rue de Messines à Ploegsteert.
8	Amélioration de la liaison N58/Comines centre	- aménagements sécurisés au niveau de l'échangeur N58/chaussée d'Houthem ; - changement des priorités afin de donner priorité aux véhicules se rendant du centre de Comines vers la N58.
9	Mise à jour de la signalisation directionnelle et du jalonnement	- plan de jalonnement réalisé en 2004/2005 (par ISIS) ; - signalisation touristique en place sur voirie régionale ; - recherche de subsides pour les voiries communales.



D'autre part, des thèmes « actions prioritaires » ont été établis et organisés en 6 thématiques distinctes, pour lesquelles des stratégies ont été établies :

1. Organisation de la circulation	
Réaménagement des carrefours	<ul style="list-style-type: none"> - rue des Moulins/rue du Fort à Comines; - rue d'Armentières/Chapelle Rompue (N365) au Bizet.
Gestion des flux de transit au Bizet	<ul style="list-style-type: none"> - modération des vitesses via coussins berlinois ; - aménagement d'un contournement (programmé à moyen terme) ; - trafic de fuite dans la rue du Cimetière (contexte transfrontalier, avec Armentières).
2. Plan « vélo »	
Itinéraires cyclistes	<ul style="list-style-type: none"> - Création de plusieurs pistes cyclables ; - Reconstruction du Pont Rouge pour une liaison mode doux transfrontalière ; - Réalisation d'un RAVeL.
Stationnements vélos	<ul style="list-style-type: none"> - Installation de parkings vélos aux points stratégiques.
Jalonnement vélo	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisé dans le cadre de signalisation directionnelle touristique.
3. Stationnement	
Création de zone bleue	<ul style="list-style-type: none"> - Abandonnées pour le moment en raison de problème de contrôle.
Création de parking	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un parking de 80 places au centre du Bizet.
4. Transports en commun	
Amélioration de l'information des usagers	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition d'horaires et tarifs ; - Contacts réguliers avec le TEC, Transpole et De Lijn.
Faisabilité d'un transport à la demande	<ul style="list-style-type: none"> - Actuellement existant pour P.M.R. ; - Mise en place d'un système de covoiturage.
5. Transports de marchandises	
Définition d'un réseau poids lourds	<ul style="list-style-type: none"> - Zones interdites aux +7.5 T et +3.5 T.
Organisation de livraisons	<ul style="list-style-type: none"> - Installation de parkings « livraisons » (fonctionne mal).
Maîtrise du stationnement PL générés par les industriels et transporteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un parking au sein de la Zone Industrielle n°1 (du Moulin) – plus programmé vu le montant de travaux trop élevés.
Exploitation de la voie d'eau et du potentiel de la SNCB	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à grand gabarit programmée.
6. Plan « Piétons – P.M.R. »	
Liaison cyclo-pédestre Est-Ouest au Bizet	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisé en 2004.
Balisage cheminements piétons sur le chemin des écoles	<ul style="list-style-type: none"> - Traces de pas thermocollantes placées sur les trottoirs et accès vers les passages pour piétons



2.6. La Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (C.C.A.T.M.) (décret du 15 février 2007)

L'objectif de cet organe de consultation est de permettre une plus large participation de la population à la gestion du cadre de vie (sur base du décret du 15 février 2007 et du C.W.A.T.U.P.E.).

La consultation de la C.C.A.T.M. par les autorités locales est rendue obligatoire pour certaines matières :

- les plans communaux d'aménagement, les schémas de structure communaux et les règlements communaux d'urbanisme, les rapports urbanistiques et environnementaux dans leur procédure d'élaboration et d'adoption ;
- les rapports d'incidences inclus dans les études d'incidences sur l'environnement ;
- les permis uniques à tout le moins lorsque le fonctionnaire délégué et le fonctionnaire technique ont rendu cette consultation obligatoire ;
- la liste des haies et arbres remarquables ;
- la rénovation urbaine et les périmètres de remembrement urbain ;
- le plan communal de mobilité ;
- le Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (R.G.B.S.R.) et les règlements de sites anciens protégés.

De plus, la commission peut, d'initiative, rendre des avis aux autorités communales sur l'évolution des idées et des principes dans ces matières et sur les enjeux et objectifs du développement territorial local.

D'autre part, les autorités communales peuvent, à leur convenance, décider de consulter leur C.C.A.T.M. pour d'autres questions liées à l'aménagement du territoire et l'urbanisme et/ou à la mobilité.

Il s'agit dans tous les cas d'un avis consultatif, l'autorité qui prend la décision n'a donc aucune obligation de suivre cet avis, mais doit, le cas échéant, justifier sa divergence d'avis avec la commission.

Les 9 membres effectifs de la commission et 9 suppléants sont choisis par le Conseil Communal, sur base d'un appel à candidature public (via presse et affiches), en respectant la pyramide des âges de la commune. Lors de ce choix, le Conseil Communal veille à ce que tous les groupes et intérêts de la population soient représentés : les différentes régions géographiques de l'entité, les intérêts sociaux, économiques, environnementaux, patrimoniaux et de la mobilité de la commune. Il choisit également un président à la C.C.A.T.M..

Des membres suppléants sont choisis pour représenter les mêmes centres d'intérêts, en cas d'absence de l'un ou l'autre des membres.

La C.C.A.T.M. est renouvelée à l'initiative du Conseil Communal, dans les 6 mois de sa propre installation, suivant la même procédure.

Le décret prévoit la répartition des membres délégués par le Conseil Communal, selon l'importance de la majorité et de l'opposition au sein du Conseil et choisis, respectivement, par les conseillers de l'une et de l'autre.



Il s'avère que certains membres de la C.C.A.T.M. sont également membres de la C.L.D.R., ce qui assure aussi une transversalité dans la gestion et le suivi des dossiers.

Il empêche également que les membres de la C.C.A.T.M. soient des personnes qui devront ensuite se prononcer sur des dossiers ayant trait à l'aménagement du territoire, l'urbanisme et au patrimoine.

Selon le même décret, l'Echevin en charge de l'aménagement du territoire et le conseiller en aménagement du territoire siègent avec voix consultative à la Commission.

Le président et les membres sont tenus à la confidentialité des débats et votes de la commission ainsi que des données personnelles des dossiers traités.

La C.C.A.T.M. doit se réunir au minimum 6 fois par an pour bénéficier de la subvention accordée par le Gouvernement.



2.7. Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.)

Le Plan de Cohésion Sociale s'inscrit dans un effort général déployé par la Région Wallonne pour favoriser la cohésion sociale et soutenir les communes qui y œuvrent sur leur territoire. L'approche de la cohésion sociale par l'accès aux droits fondamentaux, est articulée selon quatre axes :

1. l'insertion socioprofessionnelle,
2. l'accès à un logement décent,
3. l'accès à la santé et le traitement des assuétudes,
4. le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels.

Pour chaque axe, le document du P.C.S. dresse l'inventaire des actions déjà mises en œuvre par l'un des partenaires sociaux de la commune. Il analyse ensuite les attentes des usagers pour établir un bilan des besoins à satisfaire.

1. Insertion socioprofessionnelle

- coordonner les offres/demandes dans la lutte contre l'illettrisme et compléter l'offre ;
- mise en place d'ateliers sur l'estime de soi et des groupes de réflexion ;
- augmenter la fréquence des formations préqualifiantes ;
- mise en place de formations qualifiantes spécifiques sur l'entité ;
- mise en place d'ateliers d'accrochage du public éloigné pour leur faciliter l'accès à la maison de l'Emploi et ses services ;
- renouveler le réseau des entreprises accueillant des articles 60 ;
- sensibiliser la population au recours aux titres-services ;
- sensibiliser la population sur l'utilisation de modes de transport alternatifs ;
- créer des crèches et articuler les horaires d'accueil avec les horaires des entreprises voisines ;
- prévoir la mise en garde d'enfants pour les parents en (pré)formation ;
- réorganiser une formation à la création et la gestion d'entreprises (ONEM, IFAPME, Azimut, ...)

2. Accès à un logement décent

- créer un service d'accompagnement social et de proximité en réseau ;
- informer le public sur les aides financières existantes (prime d'installation, allocation d'installation, ...) ;
- informer les propriétaires sur l'implication des aides pour l'accueil des locataires à moindre revenus ;
- promouvoir le service existant du magasin de meubles de seconde main ;
- mise en place de projets éducatifs sur les moyens d'économie d'énergie et d'entretien du logement ;
- centraliser les demandes d'urgence en matière de logement ;
- réfléchir à des possibilités de loger les familles nombreuses dans des espaces suffisamment grands ;
- étudier avec les citoyens les éventualités de logement alternatif.



3. L'accès à la santé et le traitement des assuétudes

- création d'une maison médicale au service du public précarisé ;
- engagement d'un éducateur de rue pour établir une relation de confiance dans le cadre de la lutte contre les assuétudes ;
- création d'appartements protégés avec accompagnement social pour les personnes atteintes de troubles du développement mental ;
- engagement d'un éducateur de rue pour orienter les personnes dans la nécessité vers les services adéquats ;
- information du public concernant les services d'aides à domicile existants (repas, télévigilance, soins, transport, ...) ;
- offrir la possibilité de loisirs et d'encadrement adapté aux personnes porteuses d'un handicap.

4. Le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels

- favoriser des projets intergénérationnels (carrefour des générations, ...) ;
- renforcer les « fêtes » des voisins pour tisser des liens de voisinage ;
- sensibiliser la population à la propreté des rues, notamment par le biais des régies de quartier.

Cette approche permet de concentrer l'action sur les améliorations à apporter aux conditions de vie, considérées comme facteurs d'inclusion sociale et territoriale, et sur les pratiques organisationnelles qui permettent d'atteindre au mieux cet objectif.

Le P.C.S prévoit le financement de 3.9 ETP et la mise en œuvre de ces actions grâce à une subvention annuelle de 153.700, 00 € et 11.253,60 € de primes A.P.E. pour un budget total annuel de 203.376,60 €



2.8. Commission des Aînés

Le Conseil Consultatif Communal des Aînés de Comines-Warneton a été mis en place le lundi 20 avril 2009 lors d'une première réunion de rencontre et de présentation.

Il est composé de 9 membres, 3 représentants de l'Administration Communale, et de 2 représentants du Conseil Communal.

Son but sera de subvenir aux besoins des Aînés, en leurs donnant l'occasion d'exprimer leurs opinions et préoccupations. Mais aussi leur permettre de faire connaître leurs désirs, aspirations et de les informer sur les activités qui les concernent.



2.9. Commission du jumelage

Il existe à Comines-Warneton, une Commission des Jumelages composée de 15 membres.

Cette Commission, instaurée en date du 24.01.2008 (date de la première assemblée), est installée pour une durée de 6 ans (jusqu'au 31.12.2012). Elle est ouverte à toute personne de l'entité souhaitant s'investir dans les activités et projets liés aux jumelages développés par Comines-Warneton.

La composition actuelle de la Commission des Jumelages est la suivante : une présidente (échevin) ; 2 secrétaires, membres du personnel de l'administration communale ; 9 membres ; un représentant de chaque parti politique présent à Comines-Warneton.



2.10. Conseil Consultatif de la Personne Handicapée

En sa séance du 17.12.2007 (42ème objet), le Conseil Communal de Comines-Warneton a institué un Conseil Consultatif Communal de la Personne Handicapée. Il en a fixé la composition ainsi que les missions qui répondent à la circulaire du 27.05.2004 émises par Messieurs Charles MICHEL et Thierry DETIENNE, à l'époque, respectivement Ministre Wallon des Affaires Intérieures et de la Fonction Publique et Ministre Wallon des Affaires Sociales.

La première réunion de ce Conseil a eu lieu le 3 juillet 2008.

Sa composition est la suivante : un bureau composé de 3 personnes (Président – Vice-président – secrétaire) ; 8 membres ; 1 représentant du personnel communal ; 2 représentants du Conseil Communal et 1 observateur.

Quant à ses missions, en voici une petite présentation :

- fournir aux personnes porteuses d'un handicap des occasions d'exprimer leurs opinions et leurs préoccupations ;
- guider le Conseil Communal, pour les questions relatives aux politiques, aux pratiques et aux programmes de la commune qui touchent les personnes porteuses d'un handicap ;
- assurer la défense des intérêts des personnes porteuses d'un handicap ;
- tenir le Conseil Communal au courant de l'efficacité des politiques et des pratiques de la commune qui concernent les personnes porteuses d'un handicap ;
- suivre l'évolution des processus d'élaboration et de mise en œuvre de règlements communaux ou autres qui ont une incidence sur la vie des personnes porteuses d'un handicap et, au besoin, de conseiller le personnel de la commune et les membres du Conseil à ce sujet ;
- soulever des questions et faire des recommandations relatives aux politiques et aux programmes qui font la promotion de l'égalité d'accès aux services communaux pour les personnes porteuses d'un handicap dans les domaines de la fourniture de biens et de services, du logement, de l'emploi, de l'adhésion à des comités et de la participation aux activités de la commune ;
- coordonner la diffusion, auprès des personnes handicapées et du public en général, de renseignements sur les décisions du Conseil Consultatif et de la commune qui les concernent ;
- consulter la population ainsi que divers groupes et organismes afin de déterminer quelles sont les questions d'actualité et de faire part de celles-ci au Conseil communal et à l'Administration communale ;
- sensibiliser la population communale et le secteur public aux questions qui ont une incidence sur la vie des personnes porteuses d'un handicap.



2.11. Commission de Sauvegarde du Patrimoine Architectural des Cimetières

La création d'une cellule de protection du patrimoine architectural des cimetières au sein de la Région wallonne, la modification de la législation mettant fin aux concessions à perpétuité et le constat que les cimetières de Comines-Warneton, comme dans la plupart des autres communes, n'étaient pas gérés de manière très efficace, ont amené le Conseil communal à créer une Commission de Sauvegarde du Patrimoine Architectural des cimetières afin de reprendre en main leur gestion.

Les membres de la Commission sont : 1 Présidente (échevin), 2 Secrétaires, membres du personnel de l'administration communale ; le Bourgmestre, le Secrétaire Communal ; 6 membres désignés par le Conseil communal ; 2 représentants de la Société d'Histoire de Comines-Warneton ; le conservateur des cimetières de Tournai ; le chef des travaux au sein du service communal ; le coordinateur de la Cellule de Gestion du Patrimoine Funéraire de la Région Wallonne qui apporte son expérience et ses conseils aux travaux de la Commission.

Cette commission s'occupe de notamment de la remise à jour du règlement des cimetières :

La Commission a rédigé un nouveau règlement des cimetières, en effet celui qui avait été adopté par le Conseil Communal en 1996, ne répondait plus à la législation actuelle. Ce nouveau règlement élaboré sur base des règlements récents d'autres communes et tenant compte des prescriptions de la Région wallonne a permis d'introduire certains articles reprenant des concepts nouveaux, comme par exemple le zonage des cimetières.

Projets réalisés par la Commission :

- dans le cadre des projets semaine de l'arbre 2003 et 2004, des plantations ont été réalisées dans les cimetières de Houthem, Ten Brielen et Le Bizet ;
- des projets « Eté Solidaire, je suis partenaire » ont été menés durant les vacances 2004 et 2005, respectivement dans les cimetières de Comines et du Bizet. Ces projets ont permis à une dizaine de jeunes de travailler à l'entretien et à la rénovation des tombes des anciens combattants, à la rénovation de l'abri de condoléances, à la rénovation de la grille d'entrée ainsi qu'à divers travaux de jardinage et d'entretien. Ces projets leur ont également permis de s'initier au travail de la pierre grâce au conseil de Monsieur LESAFFRE, ainsi qu'à la symbolique et au patrimoine funéraire via des conférences données par Messieurs Jacky LEGGE et Xavier DEFLORENNE ;
- les premières demandes de rachat de concessions ont été traitées par la Commission ;
- divers travaux dans les cimetières (point d'eau, haies, ...) ;
- de nouveaux columbariums ont été installés dans le cimetière de Comines.

Projets futurs de la Commission :

- la Commission souhaite valoriser et exploiter l'expérience acquise par les jeunes dans le cadre du projet « Eté Solidaire » en proposant leurs services à la population. Concrètement, un service de nettoyage des tombes sera organisé ;
- poursuite des projets de plantations dans les cimetières de l'entité ;



- examen des projets d'aménagement et d'extension des cimetières, de nouvelles pelouses de dispersion et d'inhumation seront créées dans les cimetières de Comines et Warneton ;
- mise en valeur du patrimoine funéraire ;
- tout autre sujet relatif à la gestion des cimetières proposé par les membres de la Commission , le Collège ou la population.



3. Etat des lieux de la Commune

Cette section a pour objet d'établir un état des lieux le plus précis possible de la commune de Comines-Warneton. Pour ce faire, nous allons entrecouper et mettre à jour différents états des lieux récents : le diagnostic de territoire réalisé dans le cadre de la demande d'agrément A.D.L., en juillet 2007 ; celui élaboré dans le cadre du nouveau P.C.D.R. ; et la fiche environnementale de 2008 réalisée par la D.G.R.N.E. du M.R.W..

3.1. Présentation générale

La Ville de Comines-Warneton est située en Région Wallonne, dans la Province du Hainaut, Arrondissement administratif de Mouscron.

Elle résulte de la fusion, en 1977, de 5 anciennes communes : Bas-Warneton, Comines, Houthem, Ploegsteert et Warneton.

La situation de la Ville de Comines-Warneton est particulière : îlot wallon entouré de la Province de Flandre Occidentale et sur la frontière française, il s'agit d'un territoire enclavé. En effet, Mouscron, première ville wallonne voisine se trouve à 30 km de Comines-Warneton.

La commune de Comines-Warneton est entourée des centres urbains et touristiques suivants :

- en Flandre : Ypres (15 km), Courtrai (20 km) ;
- en Wallonie : Mouscron (30 km), Tournai (50 km) ;
- en France : Lille-Métropole (17 km), Roubaix (20 km), Tourcoing (16 km) ;
- à 50 km du littoral belge (Koksijde) ;
- à une quinzaine de kilomètres des Monts de Flandre.

La Commune s'étend sur 6.109 ha, dont 4.477 ha de prairies et cultures, 230 ha de surface boisée et 115 ha de zones naturelles.

La Ville de Comines-Warneton est située sur la rive gauche de la Lys, qui borde la commune sur une longueur de 15 km, formant la frontière avec la France.



3.2. Aspects géographiques

3.2.1. Situation

Le relief de Comines-Warneton est parfaitement plat (15 à 25 mètres au-dessus du niveau de la mer), à l'exception d'une petite épine – La Hutte – au nord de l'entité, qui culmine à 60 mètres.

La commune de Comines-Warneton se trouve sur le tracé de la vallée de la Lys, longue de 214 km. Elle prend sa source à Lisbourg en France, pour se jeter dans l'Escaut, à Gand (Belgique). L'entité de Comines-Warneton constitue le versant belge de la Plaine de la Lys.

Zone reconquise sur les marécages, la Plaine de la Lys est limitée:

- au Sud-est par les plateaux du Pévèle-Mélantois, la « Montagne » de Wervicq, le Mont d'Halluin et le Mont Ferrain ;
- au Sud-ouest par les Monts d'Artois ;
- au Nord par les Monts des Flandre (Mont Cassel, Mont des Cats, Mont Kemmel, Mont Rouge, Mont Noir ...) et autres buttes, témoins du Quaternaire.

3.2.2. Bassins hydrographiques :

La commune de Comines-Warneton ainsi que les communes limitrophes de la Flandre Occidentale appartiennent au grand bassin hydrographique de la Lys.

La commune de Comines-Warneton se subdivise en quatre sous-bassins principaux alignés le long de la Lys dans une direction Nord Est - Sud Ouest :

- le bassin de la Haute Planche.
- le bassin du ruisseau de Kortekeer.
- le bassin de la Douve.
- le bassin de la Warnave: - Ruisseau de la Rabecque.
- Ruisseau d'Espierre.

Le ruisseau de la Haute Planche est classé en seconde catégorie des cours d'eau non-navigables ni flottables.

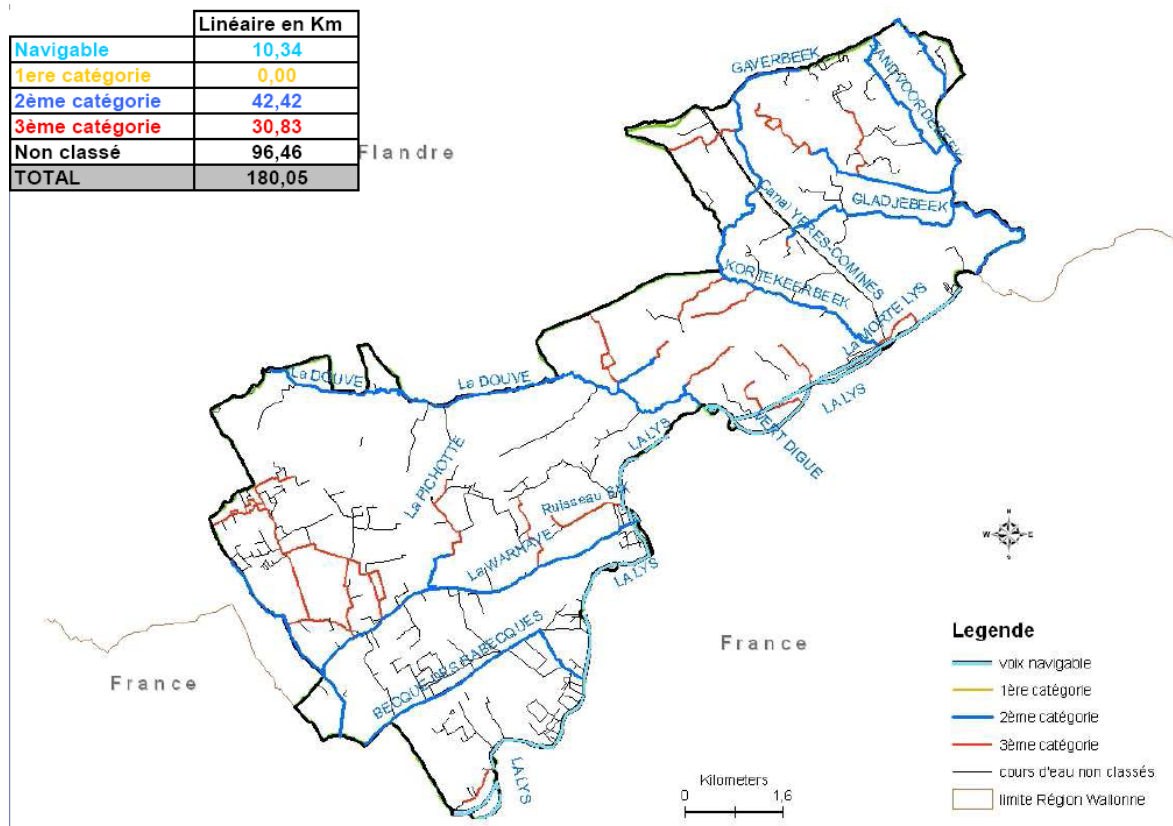
La surface du bassin versant est d'environ 2 200 hectares (1 200 hectares en Flandre et 1 000 en Hainaut). Son exutoire ainsi qu'une grande partie de son cours inférieur forment une limite naturelle entre Wervik et Comines.

Les affluents les plus importants du ruisseau de la Haute Planche sont:

- Kruisebeek
- Zandvoordebeek
- Geluveldbeek
- Gladjebeek



	Linéaire en Km
Navigable	10,34
1ère catégorie	0,00
2ème catégorie	42,42
3ème catégorie	30,83
Non classé	96,46
TOTAL	180,05



Le ruisseau du Korteker est classé en seconde catégorie des cours d'eau non-navigables, ni flottables.

La surface de son bassin est d'environ 3 900 hectares (3 000 ha en Flandre et 900 ha dans le Hainaut).

Les principaux affluents sont:

- Wambeek
- Blauwepoortbeek
- Rozemeersbeek
- Palingbeek
- Gaverbeek
- Bassevillebeek

La surface totale du bassin hydrographique de la Douve s'étend sur 5 000 hectares dont 400 situés en France, 3 600 en Flandre Occidentale et 1 000 en Hainaut.

Les principaux affluents sont:

- Polderbeek
- Lindebeek
- Stuiversbeek
- Steenbeek
- le ruisseau de la Tête de Flandre.



Une étude hydrographique des bassins de la Douve et du Kortekeer a été réalisée par le bureau d'études « Road Engineering » pour établir des propositions de solutions afin d'éviter ou de réduire les inondations.

Les eaux de surface du territoire de Ploegsteert, d'une partie des territoires de Nieuwkerke et Warneton se déversent dans la Lys par l'intermédiaire de différents ruisseaux dont les principaux sont: la Warnave, la Rabecque, le ruisseau d'Espierre.

Le bassin versant de ces différents cours d'eau regroupe une superficie de 3700 hectares sur le territoire belge (2 400 ha en Hainaut et 1 300 ha en Flandre Occidentale).

Nous distinguerons encore deux petits bassins hydrographiques :

- bassin du ruisseau du Vert Digue, situé entre Comines et Warneton, il s'étend sur 180 ha ;
- bassin du ruisseau Six, situé entre Ploegsteert et Warneton, il s'étend sur 340 ha.

Signalons également que de petites inondations (débordement du Zandvoordebeek) se produisent exceptionnellement dans la rue de Ten Brielen et la rue de Zandvoorde (Comines-Ten-Brielen).

3.2.3. Étude de la Lys

Depuis les travaux de l'écluse de Comines, les niveaux des eaux de la Lys sont à l'écluse:

	Amont	Aval
Normal	12,90 m	11,83 m
Crues des 25 et 26 décembre 1993	14,33 m	14,27 m
Maximum	14,40 m	14,34 m

Travaux de rectification et de mise à gabarit 1 350 T.

Les travaux de modification du tracé et de mise à gabarit à 1 350 Tonnes entre l'écluse de Comines et Warneton ont été réalisés durant ces dernières années. Ces importants travaux ont modifié le paysage de la commune. La création d'îlots a permis la réalisation de zones de réserves naturelles.

Un projet est à l'étude pour le même type de travaux entre Wervicq et l'écluse de Comines. L'étude d'incidences sur l'environnement relative à ce projet est actuellement en cours. Ces travaux devraient permettre de limiter les inondations constatées. Ces aménagements comprendront entre autres une nouvelle voirie portuaire menant à la zone industrielle de Bas-Warneton et à la station d'épuration future. Ces travaux sont ont débuté en juillet-août 2010 avec le rehaussement du Pont Frontière de Comines.

Les zones inondables sont situées :

- entre Armentières (France) et le pont rouge (Warneton) ;
- au Pont Rouge à Warneton ;



- à Comines proche de l'écluse et le long du ruisseau du Kortekeer ;
- entre le pont de Comines et le ruisseau de la Haute Planche.

3.2.4. Les sous-sols :

L'entité cominoise est découpée dans l'Yprésien. Le sous-sol est constitué de dépôts sédimentaires dont l'épaisseur varie de 6 à 20 mètres.

A Comines-ville, la couche de gravier qui se trouve sous les zones les plus profondes du substrat constitue un réservoir d'eau (nappe phréatique), le sable qui recouvre le gravier assurant le rôle de filtre.

A l'Ouest, la structure géologique dans la région de Ploegsteert peut se schématiser comme suit:

- des limons hesbayens ayant une épaisseur variant de 1,5 à 5 m avec une moyenne de 2,5 m ;
- de l'argile yprésienne dont la puissance est de l'ordre de 10 à 15 m. La partie supérieure de cette couche est très argileuse : c'est cette argile qui est extraite et utilisée pour la fabrication de la brique. La partie inférieure, beaucoup plus sableuse n'est pas utilisée ;
- à cette assise yprésienne succèdent les sables landéniens qui emprisonnent une nappe phréatique puis, les calcaires du Carbonifère à environ 150 m de profondeur.

La géologie de la région est constituée pour l'essentiel de terrains argileux ou de silt. Ces formations sont incapables de garantir un approvisionnement permanent en eau aux communautés locales. A Houthem, nous avons une nappe qui affleure presque en surface et toutes les anciennes maisons isolées ont un puits artésien.

Si la nappe phréatique est présente en surface, elle n'est pas apte à fournir de grands débits et son exploitation à grande échelle est impossible.

Ce sont surtout les calcaires du carbonifère qui constituent des réserves intéressantes, mais cette nappe est difficilement exploitable car l'eau est trop minéralisée.

3.2.5. Les types de sol

La nature des alluvions qui forment le substrat varie entre le Nord-est et le Sud-ouest:

Sols sablo-limoneux

- La partie de l'entité de Comines-Warneton située à l'Est de la vallée du Kortekeer, comprenant Comines, Houthem et Ten Brielien.



Sols limoneux

- La partie centrale de l'entité de Comines-Warneton, située entre la vallée du Kortekeer et la vallée de la Douve (Warneton et Bas-Warneton).
- La bande au Nord de l'entité, entre les Bois de Ploegsteert et la vallée de la Douve.

Sols argileux

- Toute la partie Sud-ouest de l'entité, entre les bois de Ploegsteert et la Lys, le long de la Lys et dans la zone des briqueteries, on note une couverture limoneuse de faible épaisseur.

3.2.6. L'affectation du sol

L'entité est qualifiée de semi-rurale. On y trouve une alternance de zones d'habitat, zones d'activités économiques, terrains agricoles, zones naturelles et boisées, zones d'extractions.

Le tableau ci-dessous présente la surface approximative accordée à chacune de ces zones :

ZONES	SUPERFICIE (hectares)	% DU TERRITOIRE
Zones agricoles	4 477 ha	73,29 %
Zones boisées	230 ha	3,76 %
Zones naturelles	115 ha	1,88 %
Zones d'extraction	environ 117 ha	1,92 %
Zones industrielles	environ 91 ha	1,49 %
Zones d'habitats et autres zones	environ 1 079 ha	17,66 %
Total	6 109 ha	100 %

Source : données communales

3.2.7. Le climat

Le climat est doux et humide, avec une température moyenne annuelle de 10 °C avec janvier comme mois le plus froid (3,07 °C de moyenne) et juillet comme mois le plus chaud (17,9 °C de moyenne).

On relève en moyenne 797,4 mm de précipitations annuelles avec un maximum pendant le mois d'octobre (85,43 mm) et un minimum en février (39,43 mm).



3.3. Aspects Socio-Economiques

3.3.1. La population

La Ville de Comines-Warneton comptait 17 562 habitants au 31 décembre 2006, pour une densité de population de 290 habitants/km². En janvier 2009, cette population s'élevait à 17 612 habitants, soit une densité de population de 291 habitants/km².

	1 ^{er} janvier 2000		1 ^{er} janvier 2006		1 ^{er} janvier 2009		Evolution De 2000 à 2009
	Effectifs	%du total	Effectifs	%du total	Effectifs	%du total	
Population totale	17 564	100,0%	17 562	100,0%	17 612	100,0%	
Population < 20 ans	4 320	24,6%	4 289	24,4%	4 238	24,1%	- 0,5%
Population ≥ 20 et ≤ 64 ans	10 107	57,5%	10 088	57,4%	9 940	56,4%	- 1,1%
Population 65 ans et +	3 137	17,9%	3 185	18,1%	3 434	19,5%	+ 1,6%
Hommes total	8 542	100,0%	8 500	100,0%	8 555	100,0%	
Hommes < 20 ans	2 205	25,8%	2 192	25,8%	2 184	25,5%	- 0,3%
Hommes ≥ 20 et ≤ 64 ans	5 105	59,8%	5 024	59,1%	4 973	58,1%	- 1,7%
Hommes 65 ans et +	1 232	14,4%	1 284	15,1%	1 398	16,3%	+ 1,9%
Femmes total	9 022	100,0%	9 062	100,0%	9 057	100,0%	
Femmes < 20 ans	2 115	23,4%	2 097	23,1%	2 054	22,7%	- 0,7%
Femmes ≥ 20 et ≤ 64 ans	5 002	55,4%	5 064	55,9%	4 967	54,8%	- 0,6%
Femmes 65 ans et +	1 905	21,1%	1 901	21,0%	2 036	22,5%	+ 1,4%
Age moyen au 1 janvier	39		40		42		

Source : SPF Economie, Direction Générale Statistique et Information économique et statistiques communales

On ne constate aucune évolution significative entre 2000 et 2006. La répartition de la population de Comines est très semblable à celle observée en Région wallonne (en 2006) : 24,4% de 0-19 ans, 57,4% de 20-64 ans et 18,1% de 65 ans et plus.

Par contre, entre 2000 et 2009, on constate un léger vieillissement de la population (diminution de la catégorie 20-64 et augmentation de la catégorie +65 ans).

Année	Naissances	Entrées	Total	Décès	Sorties	Total	Evolution	Population totale
31/12/92	229	429	658	189	476	665	- 7	17 818
31/12/93	207	468	675	226	478	704	- 29	17 789
31/12/94	191	471	662	219	527	746	- 84	17 705
31/12/95	201	528	729	201	501	702	+ 27	17 732
31/12/96	192	526	718	239	526	765	- 47	17 685
31/12/97	206	493	699	201	489	690	+ 9	17 694
31/12/98	187	473	660	240	515	755	- 95	17 599
31/12/99	186	474	660	222	475	697	- 34	17 565
31/12/00	213	487	700	219	500	719	- 26	17 539
31/12/01	201	501	702	245	558	803	- 96	17 447
31/12/02	181	573	754	198	549	747	+ 3	17 450
31/12/03	195	594	789	244	566	810	-21	
31/12/04	186	597	783	190	587	777	+ 6	
31/12/05	214	685	899	197	563	760	+ 139	17 472
31/12/06	199	666	865	208	668	876	-11	17 562
31/12/07	217	768	985	199	663	862	+ 123	
31/12/08	204	494	698	202	737	939	-241	17 612

Source : données communales



En 2008 l'état civil a enregistré 202 décès et 204 naissances, ainsi que 737 nouvelles inscriptions au registre de la population.

Depuis 1976, la décroissance démographique de la Commune est très importante, en effet en l'espace de 24 ans, la population totale s'est réduite de 946 personnes, soit une réduction de 5,1 % sur cette période.

Cependant, les résultats précédents méritent d'être quelque peu nuancés car depuis 1988, la tendance à la baisse s'est fortement ralentie.

Entre 1976 et 1987, soit sur une période de 12 ans, la commune a perdu 632 habitants, ce qui représente une chute de 3,4 %.

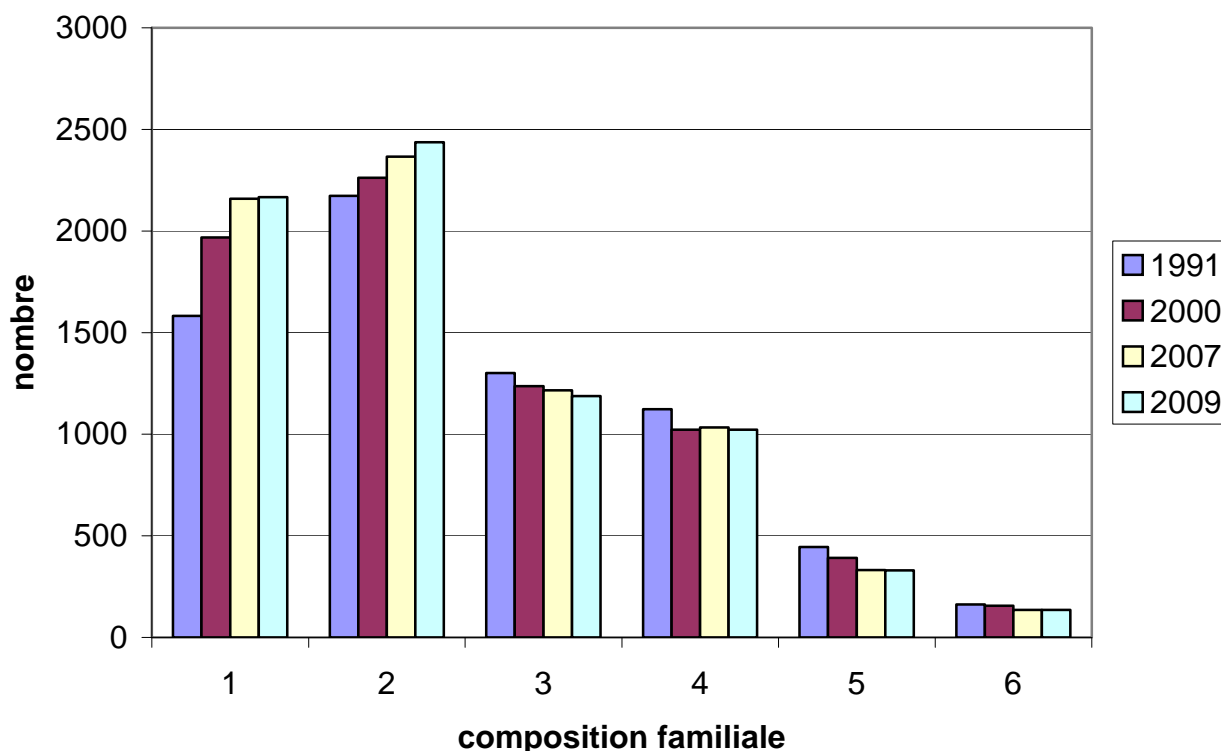
Entre 1988 et 1999, soit également sur une période de 12 ans, la commune a perdu 314 habitants, ce qui représente une diminution de 1,7 %.

De 1999 à 2008, soit une période de 9 ans, on enregistre une augmentation de 48 personnes, avec fluctuations essentiellement liées aux flux d'entrées et sorties très variables.

3.3.1.1. Structure des ménages :

En Région wallonne en 2005 (INS), la taille moyenne des ménages est de 2,31 personnes. Les ménages de 2 personnes sont également majoritaires à Comines-Warneton (32,7%).

De 2000 à 2009 on constate néanmoins que les ménages isolés et de 2 personnes ont augmenté. Or, tous les autres ont diminué. De plus en plus de personnes vivent seules à Comines-Warneton. Cet aspect de l'évolution des ménages aura bien entendu des répercussions dans d'autres domaines, tel que le logement par exemple, qui n'est plus forcément adapté.



3.3.1.2. La population étrangère

Pays	Nombre de ressortissants			Pourcentage		
	2000	2008	2009	2000	2008	2009
Population totale	17 564	17 854	17 612	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Belgique	14 170	13 664	13 309	80,7 %	76,5 %	75,6 %
U.E.	3 341	4 112	4 235	19,0 %	23,0 %	24,0 %
France	3 240	4006	4 122	18,4 %	22,4 %	23,4 %
Afrique	36	44	42	0,2 %	0,2 %	0,2 %
Autre	17	34	26	0,1 %	0,2 %	0,1 %
Population étrangère totale	3 394	4 190	4 303	19,3 %	23,5 %	24,4 %

La population étrangère à Comines-Warneton est en grande majorité constituée de Français puisqu'ils représentent, à eux seuls, un peu plus d'un cinquième de la population.

Il est à noter que les étrangers originaires d'Afrique et principalement d'Afrique du Nord, sont très peu nombreux à Comines-Warneton alors que le Nord de la France, pourtant tout proche de nos frontières, connaît un taux d'immigration très élevé.

Plus d'une vingtaine de nationalités différentes, émanant de 4 continents (excepté l'Océanie), sont représentées sur le territoire de notre entité.

Notons que la population belge est en diminution franche sur la période 2000-2009. L'augmentation de la population n'est donc en réalité qu'une augmentation du taux de migration vers l'entité de Comines-Warneton et principalement en provenance de la France.

3.3.2. La Vie Economique

3.3.2.1. La Population Active

Sur une population totale de 17 612 habitants recensés à Comines-Warneton en janvier 2009, 9 940 personnes constituent la part de population active (population de 20 à 64 ans), soit 56,4 % de la population totale. Sur ces 9 940 individus, on recense 4 973 hommes et 4 967 femmes. A titre comparatif, la population active en Région Wallonne s'élève à 59,1 %. Il apparaît clairement que notre commune est en dessous des statistiques régionales.

3.3.2.2. Le chômage

Le taux de chômage rend compte de la proportion de demandeurs d'emploi inoccupés parmi la population active.

En février 2009, le taux de chômage à Comines-Warneton (demandeurs d'emplois inoccupés) était de 13,17 % contre 16,2 % en Région wallonne (statistiques du FOREM).

En mars 2004, il était de 15,12 %. A la fin du 1er semestre 2002, le taux de chômage sur l'entité était de l'ordre de 12 %.

On constate donc une augmentation du taux de chômage au cours de ces dernières années.

L'un des principaux facteurs responsables de ces chiffres négatifs est sans aucun conteste le nombre important de dirigeants flamands et la main d'œuvre française massive dans les industries du territoire communal, résultant de la situation frontalière de la commune.



La fermeture de l'entreprise « Warneton Industrie », fin d'année 2003, peut aussi, en partie, expliquer cette hausse du taux de chômage à partir de 2004. Cette fermeture a, en effet, eu un impact social important sur la commune puisque ce sont plus de 200 travailleurs, presque tous issus de l'entité, qui ont perdu leur emploi.

La proximité de la Flandre induit la nécessité pour les travailleurs (employés principalement) d'être bilingue (Français-Néerlandais). Aussi, pour les habitants unilingues de l'entité, la « barrière de la langue » peut être un frein au décrochage d'un emploi en Flandre et même à Comines-Warneton, vu la proportion importante d'industriels flamands implantés dans les zones d'activités économiques de l'entité.

Le taux de chômage élevé peut également trouver une explication dans la délocalisation d'entreprises (coût de la main d'œuvre moins élevé dans d'autres pays).

Les branches d'activité dans lesquelles on retrouve le plus grand nombre de demandeurs d'emploi correspondent au secteur textile, du commerce et des services avec, pour l'ensemble de ces secteurs, une prédominance assez marquée en ce qui concerne le secteur textile, une explication est à trouver dans le phénomène de délocalisation.

a Répartition des demandeurs d'emplois en fonction de l'âge et du sexe

Selon les chiffres des statistiques du Forem – juillet 2008

En ce qui concerne l'âge des bénéficiaires d'allocations de chômage, la plus grande partie des bénéficiaires se situent dans la tranche d'âge de 25 à 40 ans, soit 268 personnes ou 30,73 % des demandeurs d'emploi.

Les chômeurs de plus de 50 ans sont 260 dans la commune, ce qui correspond à 29,81 % des demandeurs d'emploi.

Il est à noter également, que quelle que soit la catégorie d'âge étudiée, le nombre de femmes est généralement beaucoup plus élevé, sauf pour la catégorie des moins de 25 ans qui comptent 99 hommes sans emplois contre 79 femmes. On compte d'ailleurs au total 494 femmes et 378 hommes, demandeurs d'emploi, soit 56,65% de femmes pour 43,35 % d'hommes.

b Répartition des demandeurs d'emplois en fonction de la nationalité

Selon les chiffres des statistiques du Forem – juillet 2008

La répartition des chômeurs en fonction de leurs nationalités, se fait de la manière suivante:

- 631 demandeurs d'emploi sont belges, soit 72,36 %
- 240 demandeurs d'emploi proviennent de pays de l'Union Européenne, soit 27,52 %
- 1 demandeur d'emploi provient de pays étrangers hors Union Européenne soit 0,12 %

Si on compare les chiffres du chômage avec les données démographiques de la commune, on constate que:

- 4,95 % de la population totale de l'entité est sans emploi ;
- 4,74 % de la population belge est sans emploi ;



- 5,60 % de la population étrangère est sans emploi ;

Les personnes d'origine étrangère présentent un taux de chômage légèrement plus élevé que les personnes d'origine belge, sans que la différence ne soit réellement significative.

c Répartition des demandeurs d'emplois en fonction du niveau d'études

Selon les chiffres des statistiques du Forem – juillet 2008

La répartition des demandeurs d'emploi en fonction de leur niveau d'études, se fait de la manière suivante :

Niveau d'étude	Hommes	Femmes	Total	Pourcentage
Enseignement primaire + secondaire de base	116	170	286	32,80 %
Enseignement secondaire (2 et 3ème degré)	228	288	516	59,17 %
Enseignement supérieur	20	31	51	5,85 %
Apprentissage terminé	12	5	17	1,95 %
Autres études	2	0	2	0,23 %
TOTAL GENERAL	378	494	872	100 %

3.3.2.3. Les activités économiques

La commune de Comines-Warneton dispose de 2 zones d'activités économiques, à savoir une première zone, de taille importante, à Comines et une seconde zone, une zone portuaire, moins étendue, à Bas-Warneton. Ces 2 zones d'activités économiques regroupent actuellement 66 entreprises de tailles et de secteurs d'activités très diversifiés (voir tableau ci-dessous).

Le zoning industriel de Comines, qui compte également un hall-relais, est rendu facilement accessible par la présence de la R.N.58 qui longe la zone et dispose d'une sortie qui mène directement sur le principal axe routier du zoning.

La plupart des entreprises des zonings industriels de Comines et Bas-Warneton sont flamandes, bien que le personnel administratif de la quasi-totalité de ces sociétés soit entièrement bilingue. Cependant, tous les emplois ne sont pas occupés par du personnel résidant dans l'entité : les firmes des zonings occupent une main d'œuvre française importante ainsi que du personnel néerlandophone.

D'autres firmes, occupant une main d'œuvre importante, sont localisées en dehors des sites industriels de Comines et Bas-Warneton. La majorité de ces entreprises sont établies dans le secteur du bâtiment.

Il est à noter qu'actuellement, un projet d'implantation d'une 3^{ème} zone d'activités économiques à Comines-Warneton est à l'étude, pour répondre à la demande importante d'investisseurs potentiels et donc développer davantage la vie économique de notre entité. Une société-conseil Poly'Art a émis un projet proposant la délimitation de cette nouvelle zone (étude d'incidence, d'opportunité, ...), en ce compris les zones de compensation indispensables à cette conversion. Ce qui permettrait de répondre à une demande importante d'investisseurs potentiels dans notre entité qui bénéficie des conditions « Objectif 1 ».



La procédure légale de révision du plan de secteur nécessaire à l'aboutissement de ce projet de zoning est la suivante :

- un avant-projet de modification est produit ;
- un bureau d'études indépendant rédige une Etude des Incidences sur l'Environnement (E.I.E.) sur cet avant-projet ;
- un projet de révision est alors établi, modifiant l'avant-projet en fonction des conclusions de l'E.I.E. ;
- le projet est alors soumis à enquête publique. Celle-ci est organisée durant 45 jours sur le territoire de la commune concernée (en l'occurrence du 21 mai au 5 juillet 2010) ;
- l'administration peut alors procéder à l'adoption définitive de la révision de plan de secteur.

L'enquête publique ayant été clôturée en juillet dernier, le projet suit son cours.

Au-delà de ces deux (bientôt 3) zones industrielles à proprement parler, il existe quelques entreprises relativement importantes réparties au sein de l'entité telles que les briqueteries du Pont Rouge (Warneton), S.A. C.L. Warneton (Warneton) ainsi que les briqueteries de Ploegsteert, la Ceratec et la Ceratec Electrotechnics (Le Bizet) occupant une main d'œuvre importante.

Le tableau suivant reprend les entreprises et commerces situés dans les zones industrielles, leurs secteurs d'activités, leur année d'installation à Comines-Warneton, ainsi que le nombre d'emplois dans ces entreprises :

Entreprise	Secteur d'activité	Année d'implantation et nombre d'employés	
3C Aluminium	Menuiserie métallique		Non communiqué
AD Megatec	Fabrication de menuiserie en PVC		Non communiqué
American Car Wash Oceanic	Car-wash		Non communiqué
Anc. Etablissements Dujardin	Entrepreneur bâtiments constructions		Non communiqué
AVI Coussement sa	Entrepreneur construction		Non communiqué
Beaulieu Technical Textiles sa	Fabrication de toiles et matières en toile		Non communiqué
Berle BVBA	Construction métallique		Non communiqué
Berry heat seat SA	Textile	1998	100
Birgini Jeans SPRL	Confection (jeans)	1994	2
Blanchisserie Dumoulin	Blanchisserie, teinturerie		Non communiqué
Boval	Matériaux électriques		Non communiqué
Bricoloutout-Dubomat (Hubo)	Commerce de détail d'équipements de foyer	1981	5
Bulke Ets	Entrepreneur fondation		Non communiqué
Carlac	Peinture automobile	1994	1
Carlier Automobile sa	Garage-station service		Non communiqué
Carshop 2000 sprl	Spécialiste en produit auto pour station-service		Non communiqué



Caytan-Lecluse	Dépôt de brasserie	1973	1
Chalets Goeman-Dieryck	Fabrication abris de jardins, chalets mobiles en bois / commerce de caravanes		Non communiqué
Cobatim béton	Béton préfabriqué – constructions		Non communiqué
Cobefa sprl	Béton préfabriqué – constructions	1997	10
Crak	Fabrication de meubles de cuisine, commerce détail de meubles	1977	1
Decock Pelargonium	Cultures de plantes ornementales à fleurs		Non communiqué
Decologic	Boîte logistique		Non communiqué
Delices de Comines	Biscuiterie	1996	10
Delmar Métal sprl	Construction-fabrication d'éléments en béton pour la construction		Non communiqué
Delporte et fils	Terrassement, construction	1996	23
Depro profiles	Fabrication de profiles en bois, de plaques, profiles en matière plastique	2000	29
Desmyter et Fils	Démolition d'immeubles, terrassement et drainage de terrains	1997	3
Devos (Ferraillerie)	Ferraillerie	1996	2
Durez and Co Bvba	Grossiste en maroquinerie – import-export		Non communiqué
Eclair Prym SA	Rubannerie	1985	88
Eco Lys	Service vidanges		Non communiqué
Dujardin Louis SPRL	Bâtiments industriels	1990	33
Feys Jean-Pierre sprl	Commerce de gros de machines agricoles	1990	3
Ford Leroux	Garage		Non communiqué
Euro Fitness	Salle de remise en forme	1993	1
Francobel sprl	Menuiserie (bois-métal-PVC)		Non communiqué
Garage Dubus	Garage		Non communiqué
Gernal sa	Fabrication de gouttières, matériel de manutention	1992	35
Ice mountain	Piste de ski, snack, bar, cafétéria	1999	20
Indigo	Publicité		Non communiqué
Inter Food	Confiserie	1991	25
Italo Suisse	Chocolaterie	1975	20
LM Center	Commerce de fournitures autos		Non communiqué
Logtech sa	Informatique		Non communiqué
Lystex SA	Textile	1988	215
SPRL Mahieu	Construction métallique	1994	5



Masquelin	Combustibles	1985	1
SA Mecalys	Tuyauterie industrielle	1986	15
Menina	Vente de meubles	2000	4
Modern Security	Alarmes et automatisation	1996	2
Opsomer - Delmotte	Menuiserie - vérandas	1970	3
Plasticom	Confiserie	1970	10
SA PLK international	Meubles en rotin	1997	3
Ramon Jean-Luc	ferrailleur	1980	1
Recuplast SPRL	Récupération de matières	1995	1
Ets Roussel	Béton	1985	12
Garage Roussel	Garage		1
Saugrain	Pépinière		1
Socomaille	Textile	1971	30
Tanghe printing	Imprimerie	1975	1
Treganeuf SA	Produits d'entretien	1995	1
VDS Electro	TV - électro - vidéo	1972	25
Vervacke SPRL	Construction		Non communiqué
Vierstraete	Menuiserie	1990	1
Wertim SA	Menuiserie	1997	10
Totaux			754 + données non communiquées pour 26 entreprises

L'analyse du tableau précédent nous montre que la commune de Comines-Warneton est un lieu d'implantation intéressant pour les entreprises.

Plusieurs éléments peuvent expliquer cet intérêt pour nos zones industrielles, notamment les possibilités de bénéficier des aides allouées aux entreprises dans le cadre de l'Objectif 1, mais aussi une situation géographique particulièrement intéressante, à la frontière entre la France, la Flandre et la Wallonie.

Les chiffres sont suffisamment évocateurs : en l'espace de 10 ans, 29 entreprises ont établi leurs installations dans les zones industrielles de Comines-Warneton, ce qui représente un peu plus de 600 emplois. Sur la même période, le nombre d'entreprises a plus que doublé.

De même, les possibilités d'expansion des entreprises sont intéressantes : globalement, les entreprises établies dans les zones industrielles de Comines-Warneton, sont des entreprises en pleine expansion, créatrices d'emplois. Cependant il est à noter que tous les emplois ne sont pas occupés par du personnel résidant à Comines-Warneton.

Schématiquement, on peut considérer que les emplois se répartissent équitablement entre les employés résidant en France, en Flandre et en Wallonie.



3.3.2.4. Les infrastructures économiques

a L'intercommunale I.E.G.

L'Intercommunale d'Etude et de Gestion (IEG) est constituée des Villes de Mouscron et Comines-Warneton sises dans l'arrondissement de Mouscron-Comines, ainsi que de la commune d'Estaimpuis située dans l'arrondissement de Tournai.

Créée en 1986, l'I.E.G. est un partenaire incontournable de la source à la réalisation de projets d'entreprise.

La situation géographique privilégiée de son territoire constitue un atout fort. En effet, la région se révèle être un véritable pôle de développement transfrontalier, à la croisée des cultures latine et germanique, dans une euro-région en pleine expansion qui réunit Flandre Occidentale, Hainaut Occidental et Métropole Lilloise.

Elle contribue à instaurer un cadre de vie et de travail agréable, et à développer une image attractive, l'image d'une "Région qui gagne".

Elle agit dans les domaines suivants :

- Animation économique :
 - Information sensibilisation ;
 - Conseil, accompagnement ;
 - Assistance TPE/Starters ;
- Parcs d'activités économiques ;
- Infrastructures d'accueil ;
- M.I.M : le MIM offre un assortiment complet de tous les produits et matériels utiles pour les métiers de l'alimentation. Les professionnels sont sur place pour servir, conseiller et personnaliser les commandes ;
- Passeport compétitivité agroalimentaire qui a pour objectif d'accompagner les entreprises dans leur développement au travers d'un programme de diagnostic, de formation et d'élaboration d'un plan stratégique ;
- Maîtrise d'ouvrage : à la demande des Communes associées ou de tiers, l'intercommunale réalise pour leur compte des opérations de maîtrise d'ouvrages. Cette délégation, dont l'objet essentiel est la construction ou la rénovation de bâtiments ou d'infrastructures diverses, peut également s'étendre à l'obtention des permis et des autorisations nécessaires à l'exécution des travaux, aux études d'architecture et de techniques spéciales, au préfinancement du coût de l'opération, ainsi qu'à l'obtention des subventions et des aides octroyées par les pouvoirs publics ;
- Infrastructures de loisirs : dans l'optique de rendre le sport accessible à tous, l'I.E.G. a développé différentes infrastructures de loisir sur son territoire. Elle est d'ailleurs actuellement propriétaire et gestionnaire de la piscine Aqua-Lys à Comines ;
- Conseil et études : l'I.E.G. met à la disposition des tiers et des communes affiliées ses compétences en de nombreuses matières, dont notamment, la distribution d'eau, l'égouttage et l'assainissement, l'aménagement du territoire, la maîtrise d'ouvrage et l'architecture, l'énergie, la comptabilité et la gestion d'entreprises.



b L'A.S.B.L. S.I.D.E.C.

Créée le 12 juillet 1972 sous forme d'A.S.B.L., le S.I.D.E.C. (Syndicat d'Initiative de Développement Economique et Commercial) s'est vu confier les missions suivantes :

- Encourager et promouvoir le développement économique, commercial et touristique à Comines ;
- Organiser et coordonner les festivités locales et régionales ;
- Développer, à cet effet, les actions de propagandes et de publicité ;
- Prendre toute initiative tendant à mettre en valeur Comines-Warneton et sa région dans tous les domaines.

Dans ce cadre, un concours de vitrines commerciales est organisé en fin d'année, des fleurs sont distribuées aux visiteurs lors des manifestations folkloriques ou autres événements importants.

Il est à noter également que la Ville de Comines-Warneton dispose depuis mars 2000 de deux (actuellement trois) animateurs de centre-ville, dont le rôle est de dynamiser le commerce local, de mettre en valeur l'entité de Comines-Warneton.

Des associations de commerçants s'occupent de l'organisation de diverses manifestations commerciales :

- Festival du Commerce Cominois (F.C.C.), organisateur de l'action commerciale de fin d'année à Comines (tombola avec 1 voiture en premier prix) ;
- Association des Commerçants Bizetois (A.C.B.) organisatrice de l'action de fin d'année au Bizet, de la braderie du soleil en collaboration avec le Comité des Fêtes du Bizet, ...
- Comité des Indépendants et Commerçants Cominois (C.I.C.C.) ;
- D'autres comités plus informels, organisateurs d'événements promotionnels au sein d'une rue, d'un quartier de l'entité.

c L'A.S.B.L. Euro Delta Center

Créée en 1989, l'A.S.B.L. Euro Delta Center a pour objet de dynamiser et de développer la vie socio-économique de Comines-Warneton.

Les missions de l'Euro Delta Center touchent à la fois à :

- La création d'entreprise ;
- L'épanouissement de l'esprit d'entreprise à travers un centre de documentation ;
- L'offre de services aux entreprises ;
- La recherche de nouveaux débouchés économiques en relation avec les potentialités locales, notamment touristiques ;
- L'intervention sur le marché du travail en vue d'optimiser la rencontre des offres et des demandes d'emplois ;



- L'accueil des jeunes en besoin de formation professionnelle.

L'animateur économique du centre détaché de l'I.E.G. (Intercommunale d'Etude et Gestion) a pour missions de promouvoir le territoire de Comines-Warneton et de favoriser l'implantation des entreprises dans la commune.

Au 30 août 2008, l'A.S.B.L. Euro Delta Center hébergeait, en tant que centre d'entreprises, les entreprises suivantes :

BOITES AUX LETTRES :

- CBC Euroconsult,
- Planning,
- Iberic Trading,
- Acti +,
- ALM Transfert,
- M.G.S.,
- I.V.B.

ENTREPRISES AVEC BUREAU :

- Union des Classes Moyennes,
- Genesis,
- JSK Pharma,
- DG Pub,
- ASD Belgium,
- C.C.S.S.D.

Indépendamment, d'autres services se trouvent dans les locaux de l'Euro Delta Center:

- l'Agence Locale pour l'Emploi (A.L.E.) ;
- l'Office du tourisme A.S.B.L. ;
- le S.I.D.E.C. A.S.B.L. ;
- l'Agence de Développement Local (A.D.L.) ;
- les services d'habitations sociales LYSCO ;
-

3.3.3. L'emploi sur la Commune

Le tableau ci-dessous reprend le personnel occupé sur le territoire de Comines-Warneton au 4^{ème} trimestre 2004 (tous secteurs d'activités confondus) :

Total ouvriers	Total employés	Total fonctionnaires	Total effectif (travailleurs)			Nombre d'établissements
			Hommes	Femmes	Total	
2 767	1 341	616	2 743	1 981	4 724	404



Total effectif (travailleurs) – 1998 –	Total effectif (travailleurs) – 2000 –	Total effectif (travailleurs) – 2002 –	Total effectif (travailleurs) – 2004 –	Evolution sur 6 ans (en %)
4 185	4 768	4 769	4 724	+ 12,88 %

Source: O.N.S.S. – statistiques décentralisées

On constate que le nombre effectif de travailleurs est en augmentation permanente depuis 1998.

Les revenus annuels moyens par habitant sont en augmentation permanente pour la période 2000-2005. On note une augmentation moyenne de 2556.22 € ce qui correspond à près de 30%.

2000	2001	2002	2003	2004	2005
8 527,18 €	9 114,38 €	9 530,71 €	9 782,05 €	10 709,09 €	11 083,40 €

3.3.3.1. Les travailleurs indépendants

Nous considérerons ici les emplois indépendants. En effet, les emplois salariés ont été repris dans d'autres chapitres, notamment le chapitre précédant concernant les activités économiques, dans lequel sont reprises toutes les possibilités d'emplois dans les zones industrielles de la commune. D'autres domaines fournissant des emplois sont traités dans les chapitres concernant l'agriculture, l'enseignement, ou les services sociaux.

	Activité principale			Activité complémentaire			Actif après pension (âge > 65 ans)			Total
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Indépendants	524	240	764	71	19	90	58	31	89	943
Aidants	79	184	263	2	5	7	1	1	2	272
TOTAL	603	424	1 027	73	24	97	59	32	91	1 215

Source : INASTI

L'essentiel des travailleurs indépendants se retrouve dans le secteur du commerce (environ 50 %). Pour le reste, il convient de relever qu'environ 20 % des travailleurs indépendants se retrouve dans le secteur de l'industrie et de l'artisanat, environ 20 % en agriculture et 10 % dans les professions libérales.

Pour ce qui est des travailleurs indépendants aidant, environ 50 % relèvent du secteur de l'agriculture et 35 % du secteur du commerce.

Branche d'activité							Total
Agriculture	Pêche	Industrie	Commerce	Professions libérales	Services	Divers	
134	4	184	400	134	87	0	943
102	0	56	84	14	14	2	272
236	4	240	484	148	101	2	1 215

Source : INASTI



3.3.3.2. Les déplacements professionnels.

Les habitants de Comines-Warneton ne trouvent pas tous un emploi dans les limites du territoire communal. Certains font une navette quotidienne vers leur lieu de travail, plus ou moins éloigné.

Le recensement décennal de 1991 permet de quantifier avec plus ou moins de précision ces mouvements.

La commune compte 2593 personnes se déplaçant pour se rendre à leur travail.

Le tableau suivant donne la distance de déplacement des navetteurs professionnels (source: INS, recensement 1991)

Distance des déplacements	Nombre de personnes	Pourcentage
moins de 3 km.	1107	42,7%
de 3 à moins de 5 km.	369	14,2 %
de 5 à moins de 10 km	494	19,1 %
de 10 à moins de 20 km	300	11,6 %
de 20 à moins de 30 km	89	3,4 %
de 30 à moins de 50 km	45	1,7 %
de 50 à moins de 70 km	21	0,81 %
70 km et plus	6	0,23 %
distance inconnue	54	2,08 %
moins de 4 déplacements par semaine	52	2 %
fréquence de déplacements inconnue	56	2,16 %

On compte pas moins de 1476 navetteurs (soit plus de la moitié: 57 %) se déplaçant dans un rayon de moins de 5 km.

On notera que 42,7 % des gens travaillent à moins de 3 km de leur domicile, ce résultat est très différent de ce qui peut être observé ailleurs, en effet les chiffres concernant l'arrondissement de Mouscron donnent 33,6 % et 15,07 % pour le Hainaut.

Ce résultat témoigne d'une très grande proximité de l'emploi dans la commune de Comines-Warneton.

Nous nous permettrons d'émettre quelques doutes en ce qui concerne les déplacements de plus de 70 km ; en effet, de nombreux cominois travaillent à Bruxelles mais cela ne semble pas apparaître dans les chiffres dont nous disposons.

De par notre situation géographique particulière, la destination des déplacements peut être très variable ; en effet, Comines-Warneton est très proche de la France, de la Flandre ou du reste du Hainaut.

Vu le confinement de Comines-Warneton, une part importante de travailleurs passe la frontière pour se rendre sur son lieu de travail.

Le flux transfrontalier des travailleurs se fait dans les deux sens : des personnes résidant en France, venant travailler en Belgique et inversement, des habitants de Belgique allant travailler en France.



Les tableaux suivants reprennent l'évolution du nombre de ces travailleurs de 1998 à 2002 :

France → Belgique (au 31/12/2002)

Arrondissement de Mouscron :	6 221 travailleurs
Hainaut Occidental (H.O.) :	9 230 travailleurs

Evolution de 1998 à 2002 (au 31/12/2002)

1998	2000	2002	Evolution sur 4 ans (en %)
3 133	4 706	6 221	+ 98,56 %

Source : Bureau d'Etudes Economiques et Sociales de la Province de Hainaut (BEESH)

Belgique → France (au 31/12/2002)

Arrondissement de Mouscron :	1 850 travailleurs
Hainaut Occidental (H.O.) :	3 133 travailleurs

Evolution de 1998 à 2002 (au 31/12/2002)

1998	2000	2002	Evolution sur 4 ans (en %)
2 028	1 814	1 850	- 8,80 %

Source : Bureau d'Etudes Economiques et Sociales de la Province de Hainaut (BEESH)

Il est à noter que les données chiffrées présentées ci-dessus, en matière de flux frontaliers, sont soumises à une certaine instabilité. En effet, les données concernent les Français venant travailler en Belgique et transitant par un organisme mutualiste. Or, ces derniers, par commodité, s'inscrivent plutôt dans un organisme plus proche de leur lieu de domicile que de leur lieu de travail. Aussi, dans le cas où ces travailleurs sont inscrits dans un arrondissement autre que Mouscron-Comines, ils ne seront pas repris dans les chiffres ci-dessus.

3.3.3.3. L'agriculture

Le nombre total d'exploitations agricoles est passé de 184 à 137 en 10 ans (de 1997 à 2007), toutefois, la taille des exploitations est à la hausse (28 exploitations de 50 ha et plus en 2007 contre 20 en 1997). La superficie totale réellement utilisée est en légère augmentation ces dernières années (460.404 ha en 1997 pour 471.363 ha en 2007).

Une autre observation significative est l'augmentation du nombre d'exploitations gérées par une personne morale, passé de 2 en 1995 à 7 en 2007.

Toutefois, le recours à des techniques de plus en plus avancées entraîne une diminution de la main d'œuvre totale, passant de 253 Unité de Travail Annuel (U.T.A.) en 2001 à 225 en 2007.



a Superficie agricoles et type de cultures (en ha)

Année	Céréales pour le grain	Cultures industrielles	Pommes de terre	Légumineuses en grains secs	Fourrage de terres arables	Légumes de plein air	Cultures ornementales de plein air	Jachères	Cultures permanentes (pépinières, vergers)	Superficie en herbe	Plants et semences horticoles sous serre	Jardins familiaux	TOTAL
1995	99.915	61.139	72.303	0	93.819	9.853	90	1.453	251	115.763	30	9	454.625
1996	100.385	61.622	72.110	0	104.780	10.526	62	1.640	250	106.926	89	9	458.399
1997	95.397	63.618	66.653	0	105.617	11.728	91	1.592	250	115.413	36	9	460.404
1998	107.491	58.081	66.621	0	96.751	10.256	89	1.203	236	112.961	78		453.767
1999	79.787	64.625	74.827	0	100.232	14.507	89	1.496	236	111.340	77		447.216
2000	97.533	60.547	65.227	0	97.342	13.705	164	1.868	236	113.627			450.249
2001	81.650	61.711	63.488	677	115462	15.447	106	3.021	236	108.008	33	2	449.841
2002	104.377	63.022	64.405	610	95.621	15.356	104	3.687	251	116.029	38	262	463.762
2003	107.704	57.650	58.997	550	100.057	19.566	28	4.134	236	118.241	116	21	467.300
2004	107.412	56.267	72.747	1.125	94.834	18.297	109	2.511	237	117.214	44	14	470.811
2005	105.252	56.477	67.868	1.443	92.625	17.105	109	3.649	237	119.246	48		464.059
2006	107.041	56.548	71.140	578	99.184	18.069	109	2.910	237	116.973	51		472.840
2007	107.809	53.508	69.145	934	98.987	18.037	109	3.265	237	119.273	59		471.363

Outre la superficie en herbe, la majeure partie des surfaces agricoles est utilisée pour la culture de céréales pour le grain et de fourrage.

Il est important de remarquer également que la culture de pommes de terre a trouvé un nouvel essor dans les années qui suivent les données reprises dans le tableau.

Ceci s'explique principalement par la création d'une usine de transformation de la pomme de terre sur le territoire de l'entité, permettant un débouché direct et de proximité à ce type de cultures.

Vient ensuite la culture industrielle qui représente environ 15% des cultures.



b Répartition par type d'élevage

Année	Bovins		Porcins		Ovins		Caprins		Equidés		Volaille	
	Nombre de tête	Nombre d'exploitations	Nombre de tête	Nombre d'exploitations	Nombre de tête	Nombre d'exploitations	Nombre de tête	Nombre d'exploitations	Nombre de tête	Nombre d'exploitations	Nombre de tête	Nombre d'exploitations
1995	11.011	144	49.534	56	65	4			5	3	201.460	11
1996	10.944	133	46.912	57	61	3			3	2	270.171	19
1997	10.812	126	43.185	56	39	3			5	4	164.233	17
1998	10.602	118	53.394	56	30	2	6	1	8	5	248.537	15
1999	10.628	115	58.094	53	27	2			8	5	254.057	14
2000	10.811	110	53.505	50	5	1	1	1	4	3	353.131	16
2001	10.861	110	54.019	48	9	2	1	1	11	7	361.839	26
2002	10.886	108	56.616	43	4	1	5	2	6	4	289.749	21
2003	10.179	102	59.388	40	4	1	4	2	5	1	306.673	17
2004	9.992	100	60.139	38	3	2	4	2	4	3	314.307	16
2005	10.006	96	61.550	36	8	2	2	1	2	1	342.470	15
2006	10.343	95	55.795	34	7	1			2	1	172.784	11
2007	10.335	92	39.291	32	6				4	-	235.553	9

Les élevages présents sur l'entité sont de type intensif, à l'exemple du mode de production flamand. Si les élevages bovins sont en pâtures les beaux jours, les élevages de volailles et de porcs sont pratiquement exclusivement en bâtiments fermés. Ceci pose d'importants problèmes d'écoulement du lisier et des fumiers. Il en découle une surcharge en nitrates au niveau des nappes d'eau souterraines et des eaux de surface. Comines-Warneton est classé à ce titre en zone dite « vulnérable ».

Les agriculteurs locaux sont donc quasiment tous en démarche « qualité azote » (avec un encadrement par NitraWal), par obligation. Les cultures dites de « pièges à nitrate » (moutardes, céréales d'hiver, ...) sont également très courantes sur l'entité.

Le problème d'épandage des fumiers et lisiers n'en est pas pour autant résolu : une quantité importante doit être exportée, avec les dégâts environnementaux que cela entraîne.

Un projet de création de centre de biométhanisation avec séchage du reliquat et exportation sous forme d'engrais sec a été étudié. Un G.I.E. a été créé pour étudier les possibilités de réalisation d'un tel projet, réunissant des représentants de l'administration communale, des agriculteurs locaux représentants de la commission agricole (voir ci-dessous) mais aussi des représentants du monde de l'industrie alimentaire. Actuellement, ce projet ne semble pouvoir se concrétiser tant pour des raisons économiques que techniques (notamment par rapport à la nécessité d'apports de matière organique résiduelle en provenance d'industries agroalimentaires, dont on ne peut garantir l'apport et le prix).



c La Commission agricole

Le monde agricole dispose également d'une commission qui lui est propre. La Commission agricole se compose d'un Président, d'un secrétaire et de 10 membres représentants, parmi les agriculteurs actifs.

Elle se réunit régulièrement en présence des autorités locales et/ou du Secrétaire communal, et/ou de l'éco-conseiller.

La commission s'organise en différents axes de travail :

- la **commission de constat des dégâts aux cultures** qui intervient à la demande des agriculteurs ayant subi des dégâts, suite à des événements calamiteux. Lors de la visite des membres de la commission sur le terrain, un procès-verbal de constat est dressé ;
- Le **service d'information** organise des réunions d'information en collaboration avec le syndicat local. Les conférenciers abordent des thèmes tels que : « Problématique de la contamination des eaux par les produits phytosanitaires et solutions correctives », « Les aides à l'installation et à l'investissement en agriculture », « La formation agricole et les stages », « La PAC après 2013 », « P.G.D.A. », ...
- **Vie associative des agriculteurs** : chaque année, une fête champêtre est organisée à l'intention du grand public. Une aide technique est alors fournie par la mise à disposition de matériel communal.
- **Action sécurité routière** : sensibilisation des agriculteurs à l'utilisation de panneaux « Boues-Modder » lors des travaux sur les champs, ceci afin d'augmenter la sécurité sur nos routes.
- **Entretien des cours d'eau** : réunions avec les responsables locaux ou provinciaux. Descente sur les lieux – observation – concertation – action.
- **Transversalité** : le Président, ainsi que quelques membres de la commission agricole, sont présents dans diverses commissions communales, par exemple : C.C.A.T.M., P.C.D.R., P.C.D.N., ...

En outre, un projet de charte agricole est en cours de rédaction, en partenariat avec le Service Environnement de l'administration communale. Il s'agit d'un code de bonnes pratiques tenant compte des spécificités de la commune en matière d'agriculture (notamment les questions liées à l'azote).



3.4. La vie pratique

3.4.1. Le logement et habitat

Le nombre de bâtiments recensés sur le territoire de l'entité de Comines-Warneton est en augmentation par rapport à 1995. En 2006, on comptait près de 509 nouveaux bâtiments, dont 472 bâtiments destinés au logement. Ce qui représente une augmentation de 6,4 % du nombre de logements sur une période de 11 ans.

Le tableau, ci-après, reprend l'évolution du nombre de bâtiments et de logements sur le territoire de Comines-Warneton :

Année	Nombre de Bâtiments	Nombre de logements
1995	8 553	7 322
2001	8 892	7 587
2003	8 963	7 683
2006	9 062	7 794

Source : Institut National de Statistiques – Ecodata, Service public fédéral Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie.

Les ventes de biens immobiliers sont également importantes sur l'entité de Comines-Warneton. Ceci s'explique en grande partie par la pression immobilière exercée par le public français qui vient s'installer en Belgique, le marché de l'immobilier y étant plus abordable au niveau des prix.

Année	Nombre de biens immobiliers vendus	Valeur moyenne (en €)
2000	222	133 271,3 €
2002	203	136 961,9 €
2004	229	192 581,3 €

Source : Institut National de Statistiques – Ecodata, Service public fédéral Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie. Remarque : ces statistiques reprennent uniquement les appartements et les maisons d'habitation normale. Les bâtiments à caractère commercial, les maisons agricoles ou autres ne font pas partie des chiffres du tableau.

Cette pression immobilière importante a pour effet de faire grimper les prix des biens immeubles de manière permanente. On note ainsi une augmentation de 44,5% du prix moyen des biens immobiliers vendus sur une période de 4 ans seulement.

L'entité de Comines-Warneton compte pas moins de 11 implantations d'agences immobilières réparties comme suit :

- 6 sur Comines,
- 1 sur Warneton,
- 4 au Bizet.

En outre, il existe actuellement 789 logements sociaux à Comines-Warneton : 732 logements privés (dont 54 appartements) appartenant à la société LYSCO (société de Logement de service public de Comines-Warneton – voir ci-dessous) et 57 logements publics (51



logements appartenant au C.P.A.S. et 6 logements de transit, studios d'insertion gérés par le C.P.A.S. et situés au service de réinsertion « La Ferme ») en location ou sous-location à Comines-Warneton, tous occupés. L'essentiel du logement social est situé près des centres-villes. Le risque de « ghettoïsme » et de concentration de familles en difficulté sociale, inhérent à ce type d'habitat, semble, jusqu'à présent, bien maîtrisé.

En date du 21 février 2007, on recensait 158 « candidats » ayant fait une demande de logement social dans l'entité (ménages en attente) : *catégorie 1* : 74 ménages en état de précarité – *catégorie 2* : 84 ménages à revenus modestes.

Par ailleurs, la commune compte 53 « logements de transit » à destination de personnes en difficultés, en attente d'un logement fixe (logements appartenant à la Ville et à 2 A.S.B.L.).

3.4.1.1. La société de logement des services publics S.C.R.L. LYSCO :

La S.C.R.L. LYSCO est une société de logement de service public couvrant l'entité de Comines-Warneton, disposant d'un patrimoine de 753 logements.

Sa mission prioritaire est de favoriser l'accès à un logement décent pour tous, et donc aussi et surtout pour les citoyens de condition modeste, soit par la location, soit par l'achat ou la construction d'un logement.

Ce droit à un logement décent est un droit fondamental de l'homme inscrit dans la Constitution belge.

3.4.1.2. Ancrage communal

Par l'article 187 du Code Wallon du Logement, les pouvoirs locaux (communes, CPAS, et provinces) sont tenus de fixer les objectifs et les principes des actions à mener en vue de mettre en œuvre un logement décent.

Chaque commune est donc tenue d'établir un programme bisannuel d'actions en matière de logement (ancrage communal) en prenant toutes les mesures visant à diversifier les types de logements disponibles et à permettre la réalisation de logements sociaux assimilés, d'insertion, de transit et moyens.

Voici la liste des projets approuvés, par le Gouvernement Wallon, dans les différents programmes soumis, depuis 2001, par la Ville de Comines-Warneton :

- **programme 2001-2003 :**
 - construction de 19 maisonnettes (dont 13 sur fonds propres) pour petites familles ;
 - équipement de 25 maisons Rue Delcauwe au Bizet par la S.C.R.L. LYSCO ;
- **programme 2004-2006 :**
 - construction de 6 logements sociaux,
 - construction d'un centre de 16 logements pour personnes handicapées sis Avenue François Geuten à Comines par la S.C.R.L. LYSCO.
- **programme 2007-2008 :**
 - construction de 24 logements sociaux par la S.C.R.L. LYSCO – Avenue François Geuten à Comines,
 - acquisition et rénovation, par la Ville, de 4 logements sis au centre-ville pour en faire du logement d'insertion et de transit,
 - restructuration, par la commune, de l'ancienne maison du chef d'école et de la maison communale sises Place Saint-Martin à Bas-Warneton afin d'y créer 7 logements moyens,



- construction de 10 logements (5 sociaux et 5 moyens) par la Ville à la rue de la Cortewilde à Houthem.
- **programme 2009-2010 :**
- construction de 16 logements mixtes intergénérationnels par la S.C.R.L. LYSCO – Rue Beauchamp à Comines,
- construction de 14 logements pour personnes seules par la S.C.R.L. LYSCO – Rue du Progrès à Comines,
- restructuration, par la commune, de la Cure de Bas-Warneton afin d’y créer 2 logements d’insertion – Chaussée de Warneton 327 à Bas-Warneton,
- restructuration, par la commune, d’une habitation afin d’y créer 2 logements d’insertion – Rue d’Armentières 167c à 7782 Ploegsteert,
- acquisition et restructuration, par la Régie Foncière, de 4 logements afin d’y créer 8 logements d’insertion – Comines,
- équipement de 14 parcelles par le S.C.R.L. LYSCO – Derrière la Rue des Chênes à Bas-Warneton.

3.4.1.3. Insalubrité

L’article 23 de la Constitution affirme l’intention d’offrir à chacun le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine. Ceci est traduit dans le Code Wallon du Logement par la nécessité de vivre dans un logement décent.

La salubrité des habitations est un facteur incontournable dans le respect de ce droit. Afin de juger les conditions d’habitabilité en Région Wallonne, le Gouvernement a adopté des arrêtés déterminant les critères de salubrité et de surpeuplement.

Depuis quelques mois, la commune est devenue l’interlocuteur privilégié dans ce domaine. En effet, un agent communal a été agréé par la Région Wallonne et les demandes d’enquêtes de salubrité passent maintenant par la commune et non plus la Direction Générale à Namur.

Concrètement, les demandes sont traitées de la manière suivante :

- si une personne soupçonne que sa maison ne répond pas aux normes de salubrité en vigueur en Région Wallonne et si cette personne est locataire, elle doit, dans un premier temps, adresser une lettre recommandée avec accusé de réception à son propriétaire lui signalant les manquements.
- un délai raisonnable doit être accordé au propriétaire pour la réponse (+/- 3 semaines).
- passé ce délai, si aucune réponse satisfaisante n’est parvenue à l’intéressé, ce dernier a la possibilité de se présenter au Service Communal du Logement afin d’y introduire une demande d’enquête (une copie du courrier et de l’accusé de réception seront nécessaires).
- notre service se charge de prendre contact avec le propriétaire et fixe un rendez-vous afin de visiter les lieux. Une enquête est établie et détermine si le logement est salubre, améliorable ou non, surpeuplé ou non, adapté ou inadapté en fonction du handicap d’un des occupants.
- les conclusions de cette enquête sont transmises aux principaux intéressés (locataires, propriétaires, ...) ainsi qu’au Bourgmestre qui prend les mesures qu’il juge utiles.



3.4.1.4. Les logements inoccupés

La Région Wallonne impose aux communes d'effectuer un recensement des immeubles bâtis inoccupés sur son territoire et d'appliquer une taxe sur l'inoccupation ces derniers. En sa séance du 26 février 2007 (26ème objet), le Conseil Communal a adopté un règlement-taxe sur les immeubles bâtis inoccupés.

Si un logement est maintenu en état d'inoccupation pendant une période de 6 mois consécutifs à dater du 1er constat établi par les agents recenseurs, il tombera dans le champ d'application de la taxe.

L'article 4 de ce règlement-taxe fixe cette taxe à 100 € par mètre courant ou fraction de mètre de façade principale d'immeuble ou partie d'immeuble. Tout mètre commencé est dû en entier. Le montant de la taxe est le résultat de la multiplication du nombre de mètres courants de façade par le nombre de niveaux partiellement ou totalement inoccupés, autres que les caves, les sous-sols et les greniers non aménagés.

Il prévoit également que la taxe n'est pas due lorsque l'immeuble bâti en question est inoccupé pour des raisons indépendantes de la volonté du redevable. Par « raisons indépendantes de la volonté du redevable », il y a lieu d'entendre des éléments de droit ou de fait, objectifs, dûment étayés par le redevable (maison en cours de travaux, succession, ...).

Les agents du Service Communal du Logement établissent donc régulièrement une liste des logements inoccupés et prennent contact avec les propriétaires afin de connaître le(s) motif(s) d'inoccupation.

3.4.1.5. Régie foncière

La Ville de Comines-Warneton s'est également dotée d'une régie foncière sous forme de régie communale autonome (R.C.A.).

Ses rôles sont :

- l'acquisition d'immeubles,
- la constitution de droits réels immobiliers,
- la construction, la rénovation, la transformation, la location ou location-financement de biens immobiliers en vue de la vente, de la location, de la location-financement ou d'autres actes juridiques relatifs à ces immeubles.

L'un des objectifs principaux de cette régie foncière est de contrecarrer la hausse des prix des logements (tant au niveau des locations que des ventes), afin de limiter la flambée de l'immobilier.



3.4.2. Le commerce

Le tableau ci-après reprend les différents commerces recensés sur l'entité en juillet 2008. Les commerces sont repris par type et par répartition sur les anciennes communes.

Type de Commerce	Comines	Warneton	Bas-Warneton	Le Bizet	Ploegsteert	Houthem	TOTAL
Agence de voyage	3	0	0	2	0	0	5
Agence immobilière	6	1	0	4	0	0	11
Banque et assurances	15	6	0	3	4	1	29
Boucherie-Charcuterie	4	1	1	3	1	3	13
Boulangerie - pâtisserie	6	2	0	6	1	0	15
Café- Snack-bar – Tea-Room	27	8	0	22	9	2	68
Salon de coiffure	16	5	2	5	4	4	36
Société de construction	8	3	1	4	2	4	22
Société d'électricité	2	0	0	0	0	1	3
Friterie – sandwicheries	8	1	0	4	1	0	14
Paris hippiques et sportifs	2	2	0	4	1	0	9
Pizzeria	2	0	0	2	0	0	4
Entreprise de pompes funèbres	1	0	0	0	1	0	2
Pralines et confiseries	6	1	0	5	3	0	15
Restaurant	15	4	0	7	3	0	29
Station-service	2	2	1	4	1	0	10
Magasin de tabac	4	0	0	5	0	0	9
Brasserie	1	0	0	0	1	0	2
Opticiens	2	0	0	0	0	0	2
Total	130	36	5	80	32	15	298

Une analyse simple du tableau permet de constater que la majorité des commerces sont localisés dans l'ancienne commune de Comines (43,62 %). Vient ensuite l'ancienne commune du Bizet, qui compte 26,85% des commerces.

Cette répartition des commerces dans les différents villages suit de près la répartition de la population. En effet, à Comines, par exemple on retrouve 43 % de la population et 44 % des commerces, il en va de même pour les autres localités.

Les entités de Bas-Warneton, Houthem et Ten Brielen sont particulièrement dépourvues de commerces de proximité.

Du point de vue des types de commerces, l'offre est assez variée. Notons la part importante de cafés, snack-bars et tea-room sur l'ensemble de l'entité de Comines-Warneton. On constate, toutefois, qu'à partir d'une certaine heure le soir, il est difficile de trouver des établissements ouverts dans le secteur Horeca.

Par ailleurs, il devient difficile de trouver des candidats à la reprise d'un commerce, même si celui-ci amène une forte clientèle.

On note également la présence proche de centres commerciaux importants (grandes surfaces à Lille, distant de +/- 20 km, en agglomération et en Flandre).



Si l'on s'en tient aux relations commerciales entre l'ancienne commune de Comines et la Ville de Comines-France (zone frontalière), force est de constater que les flux de consommateurs s'opèrent essentiellement de France vers la Belgique. En effet, l'attractivité du commerce de détail à Comines-Warneton s'appuie sur la diversité des commerces, la variété des produits et le dynamisme commercial (c'est-à-dire des plages d'ouverture des commerces plus larges, notamment le dimanche, qualité d'accueil, convivialité et disponibilité des commerçants).

La concentration de nombreux commerces dans une seule rue principale, distante d'une centaine de mètres du pont frontière et qui mène sur la grand-place, confère à Comines un atout supplémentaire.

Cette attractivité est renforcée par des prix plus faibles sur des produits d'appel tels que le tabac, les boissons apéritives, ... De plus, nombreux sont les consommateurs français attirés par les produits de marque belge reconnus pour leur qualité comme par exemple le chocolat ou la bière.

Tous ces éléments contribuent au fait que certains commerçants de Comines réalisent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires grâce à leur clientèle française.

Il est important de signaler que les relations commerciales franco-belges portent également leurs fruits dans la zone du Bizet, toute proche du Bizet-France et de la ville d'Armentières.

3.4.3. L'enseignement

L'infrastructure scolaire est importante, tant quantitativement que qualitativement.

a Niveau gardienne et primaire

Le choix est offert entre l'enseignement communal, l'enseignement libre et l'enseignement d'Etat.

Les différentes écoles sont réparties de manière équitable sur l'ensemble du territoire de Comines-Warneton.

Enseignement libre

- Ecole gardienne Saint Henri du Godhuis à Comines ;
- Institut Notre-Dame à Comines ;
- Institut Notre-Dame à Comines – Ten Brielen (maternelle uniquement) ;
- Institut Saint-Henri à Comines ;
- Castel Saint-Henri à Comines ;
- Ecole Saint-Henri à Houthem ;
- Ecole Fondamentale Saint-Henri à Le Bizet ;
- Ecole Fondamentale Saint-Henri à Ploegsteert ;
- Institut Saint-Henri au Gheer ;
- Institut Saint-Henri à Warneton ;

Enseignement communal

- Ecole communale de Comines ;
- Ecole communale d'Houthem (maternelle uniquement) ;
- Ecole communale de Warneton ;
- Ecole communale de Bas-Warneton (maternelle uniquement) ;



Enseignement de la Communauté française

- Lycée d'Etat à Comines ;
- Lycée d'Etat au Bizet ;
- Lycée d'Etat à Warneton (maternelle uniquement).

Enseignement de la Communauté flamande

- « De Taalkoffer » à Comines.

b Niveau secondaire

L'enseignement libre est pris en charge par trois instituts:

- L'institut Saint-Henri à Comines ;
- L'institut Notre-Dame à Comines ;
- Le Collège Technique Saint-Joseph à Comines .

A noter que l'Institut Saint-Henri dispose d'une section d'enseignement professionnel à Ploegsteert – Le Bizet (habillement, restauration, ...)

Les enseignements suivants sont dispensés:

- un enseignement général, professionnel et technique à l'Institut Saint Henri;
- un enseignement général, professionnel et technique à l'Institut Notre-Dame;
- un enseignement professionnel et technique au Collège Technique Saint-Joseph.

Ces enseignements se donnent dans des orientations différentes.

L'enseignement d'Etat est assuré par l'Athénée Royal F.Jacquemin, situé à Comines-Centre et à Le Bizet (uniquement pour les deux premières années du cycle secondaire). Un enseignement général, technique et professionnel y est dispensé.

c Centre d'Education et de Formation en Alternance (C.E.F.A.)

Ce centre a pour missions de dispenser un enseignement à horaire alterné entre une formation générale (2 jours/semaine) et le travail en entreprise (3 jours/semaine) à destination des jeunes de 15 à 21 ans.

Les formations proposées à Comines sont des formations professionnelles : hôtellerie, restauration, construction gros œuvre, coiffure et une formation générale.

d Niveau supérieur

Le réseau d'enseignement libre assurait une formation supérieure prise en charge par l'Institut Saint-Henri, à savoir un graduat en langues et en secrétariat. Celui-ci a disparu depuis l'année scolaire 1999-2000. Il est actuellement localisé à Mouscron, rue du Couvent 82bis.

Par conséquent, il est devenu inévitable pour les étudiants en fin de cycle secondaire d'aller à l'extérieur de l'entité s'ils souhaitent poursuivre leurs études.

e Promotion sociale

Des cours de promotion sociale sont dispensés par l'Institut Saint-Henri et par l'Athénée Royal.



L'enseignement ainsi dispensé couvre des secteurs très variés : langues, informatique, dactylographie, comptabilité, gestion, initiation à Internet, auxiliaire polyvalente, horticulture, cariste, ...

f Enseignement spécial

Pour être complet, il convient également de mentionner l'enseignement spécial de l'Institut Saint-Henri « Les Aubiers » localisé à Comines-Centre. Cet établissement scolaire accueille des enfants de 4 à 13 ans rencontrant des difficultés scolaires, psychologiques ou comportementales (type 1 et type 2). La majorité des 110 enfants fréquentant cet établissement est issue des régions frontalières françaises, et la proportion actuelle est de l'ordre de 70 à 80 % d'enfants de nationalité française par manque d'écoles équivalentes côté français.

g Enseignement artistique.

Il nous faut encore signaler que l'entité de Comines-Warneton propose également un enseignement de type artistique sous forme de cours du soir ou décalés :

- Académie de musique (cours de musique, arts de la parole et danse) qui tient ses cours au centre culturel (MJC), au collège Saint Henri, à l'école communale de Warneton et à l'Institut Notre-Dame (Comines) ;
- Académie des Beaux-Arts (A.B.A.), antenne décentralisée de Tournai (Cours du soir et ateliers pour jeunes, adolescents et adultes) qui tient ses cours à Houthem et à Le Bizet ;
- Musique associative: regroupement des formations musicales de l'entité.

3.4.4. Les réseaux de communication

3.4.4.1. Infrastructures routières

Les voies de communication de la commune de Comines-Warneton vont du sentier à la voirie régionale (ex-route nationale). L'entité est traversée par 5 voiries régionales, qui permettent à Comines-Warneton de s'insérer au mieux dans le contexte régional, national et international. On compte, sur la commune de Comines-Warneton, un peu plus de 30 km de routes d'état et un peu plus de 300 km de voiries communales, si l'on compte les chemins agricoles et les sentiers.

a Les routes régionales et provinciales

La commune de Comines-Warneton est traversée par:

- la N336, reliant Ypres à Warneton, elle permet le passage entre la France et la Flandre.
- la N58, communément appelée Route Expresse, assurant la liaison entre Armentières (France) et Dottignies. Elle traverse l'entité sur plus de 13 km.
- la N365, St-Elois-Armentières assure également le passage de la Flandre à la France, en traversant notre commune au niveau des villages de Ploegsteert et de Le Bizet.
- la N515, elle aussi permet de relier la Flandre et la France puisque son parcours passe par Wervicq – Warneton – France.



- la N515A, ne parcourt le territoire communal que sur quelques centaines de mètres, elle prolonge la N336 pour rejoindre la France.

Comme on peut le constater sur les itinéraires précédents, et de manière logique, si l'on considère la situation géographique de Comines-Warneton, la plupart des routes qui traverse notre commune assurent un passage entre la France et la Flandre.

b Les routes communales

Le kilométrage général des voiries communales est le suivant:

- Chemins de grande communication 19,845 km
- Chemins agricoles 111,503 km
- Sentiers 172,619 km

3.4.4.2. Réseau ferroviaire

La commune de Comines-Warneton possède une gare, située à Comines et desservie par une seule ligne, à savoir: Poperinge - Saint Nicolas.

Les gares desservies par cette ligne (les jours de semaine) sont les suivantes: Poperinge, Ypres, Comines, Wervik, Menin, Wevelgem, Bissegem, Courtrai, Audenarde, Zottegem, Denderleeuw, Bruxelles Midi, Central et Nord, Termonde, Zele, Lokeren, Sinaai, Belsele, Saint Nicolas.

Les samedis, dimanches et jours fériés, des arrêts supplémentaires s'interposent, rallongeant quelque peu le temps de parcours.

3.4.4.3. Lignes de bus

Les lignes de bus empruntant le territoire communal appartiennent aux compagnies wallonne, flamande mais aussi française: TEC HAINAUT, DE LIJN et TRANSPOLE.

Les différentes lignes de bus desservant la commune sont les suivantes:

- Ligne 6 du TEC: Comines-Houplines → **Comines** (Collège Saint-Joseph, Collège Saint Henri, gare), **Warneton** (place), **Ploegsteert** (église), **Le Bizet** (rue du Touquet), **Ploegsteert** (Epine), **Frelinghien** (centre), **Armentières** (Hôtel de Ville), **Houplines** (Hôtel de Ville).
- Ligne 3 du TEC: Comines-Mouscron → **Comines** (gare, la Haute Planche), **Menin** (gare), **Mouscron** (Nouveau Monde, L'ours, Place de Picardie, gare).
- Ligne 69a de DE LIJN: Ypres-Comines → **Ypres** (gare de bus), **Zillebeke** (village), **Hollebeke** (village), **Houthem** (gare, Cortewilde), **Zandvoorde**, **Comines** (Ten-Brielen, gare, place), **Comines France**.
- Ligne 220 de DE LIJN: Comines-Menin → **Comines**, **Wervik** (Basse Flandre, gare), **Menin** (gare, centre).
- Ligne 72 de DE LIJN : Ypres-Messines-Bizet.
- Ligne 18 de TRANSPOLE : Gare de Lille Flandre – Comines → gare de **Lille** Flandre, gare de Lille Europe, **La Madeleine** (Pasteur, Chauffour, Mairie), **Marcq-en-Baroeul** (gare, rue de l'Eglise, Chapelle St Roch), **Marquette** (Pont Blanc, Lalau,



Mairie, le Touquet), **Wambrechies** (P.A. du Moulin, Bouerie, Le Complivois, Chariot d'or, le Bihamel, les Trois Louches), **Quesnoy-sur Deûle** (Le Petit chat, le Chien, le Plat Parez, Petit Perle), **Comines France** (le Tilleul, Grand Perne, Sainte Marguerite-église, Cat. Matelot, les Glycines, gendarmerie, hôpital, Gambetta, Leclerc, De Gaulle, Mairie), **Comines Belgique** (place, Collège Saint Henri, gare, Collège Saint-Joseph, 5 Chemins).

- Ligne 37 de Tanspole : Tourcoing – Linselles – Bousbecque –Wervicq – Comines→ **Tourcoing** (gare, poste, centre, Hôtel de ville, Notre Dame, avenue Millet, Hôtel des voyageurs, rue des Champs, Papin, Anatole France), **Roncq** (Orions, Centre commercial, Dronckaert, Pied de Bœuf, Broutteux, la Montagne, Blanc-four, la Rousselle, cimetièrre du Blanc four), **Linselles** (Nouveau Monde, la Viscourt, Enclos du cygne, V. Hugo, la Vignette, Vert Feuillage, Collège H. Matisse, rue des Ecoles, Place, Collège Ste Marie, cimetièrre, Stemberg), **Bousbecque** (Coq anglais, cimetièrre, Petit Paris, les Bois, la Drève, les Peupliers, complexe sportif, mairie, C.A.T., ch. des Vaches), **Wervicq-Sud** (Curie, Noire Bouteille, av des Sports, église), **Comines** (Collège Ph. De Commynes, le Christ, Faidherbe, 3 Ballots, Hurlupin, gare, mairie), **Comines-Belgique** (place, Collège Saint Henri, gare, Collège Saint Joseph, 5 Chemins), **Comines France** (Mairie, Leclerc, Collège Saint Joseph, Gambetta, hôpital, gendarmerie, les Glycines, C.A.T. Matelot, église, Sainte Marguerite, Gravier de Lille)
- Ligne 38 de Tanspole : Comines -Wervicq -Bousbecque -Halluin - Tourcoing

3.4.5. Les équipements divers

3.4.5.1. Le réseau de distribution d'eau

Source: données de consommation en 1999 fournies par la S.W.D.E., Direction régionale de Mons.

Commune	Nombre de raccordements	Consommation annuelle (m ³)	Consommation par foyer (m ³)
Bas-Warneton	480	63 349	132
Comines	3 287	334 983	102
Houthem	432	23 620	55
Ploegsteert	1 939	139 363	72
Warneton	1 170	138 665	118
Total	7 308	699 980	

Nombre d'habitants	17 565
Consommation moyenne par habitant (m ³)	40
Consommation moyenne par raccordement (m ³)	96
Consommation moyenne par raccordement pour toutes les directions de la S.W.D.E. (m ³)	121
Consommation moyenne par raccordement pour la direction de Mons (m ³)	94



Les chiffres proposés doivent être légèrement corrigés ; en effet, un certain nombre de foyers ne sont pas raccordés à la S.W.D.E..

La consommation moyenne pour l'ensemble de la commune de Comines-Warneton est bien inférieure à la moyenne nationale.

La consommation moyenne d'eau de distribution pour l'ensemble de la commune est de 109 litres par jour et par habitant.

Une enquête réalisée par le magazine TEST ACHATS dans son numéro de septembre 2000, nous apprend que, pour une consommation annuelle moyenne de 120 m³ (3 personnes), les prix à Comines sont 2 % supérieurs à la moyenne belge.

En 2005, la consommation annuelle d'eau des petits consommateurs était de 64,16 m³ par raccordement.

Ces valeurs sont légèrement inférieures à la moyenne de la Région wallonne.

3.4.5.2. le réseau d'égouttage et d'assainissement des eaux usées

Toutes les entités de Comines-Warneton se caractérisent par un réseau unitaire, c'est-à-dire à évacuation simultanée des eaux usées et des eaux pluviales de voirie.

a Situation antérieure

Jusqu'à il y a peu, toutes les communes constituant l'entité, à l'exception d'une petite partie de Ploegsteert, déversaient leurs eaux usées sans traitement préalable dans la rivière la Lys.

Le Collège Echevinal imposait l'emploi des fosses septiques. Néanmoins, en pratique, une importante quantité de maisons n'en était pas équipée.

Une partie des eaux usées de Ploegsteert était prise en charge par la station d'épuration d'Houplines. Cette station, construite en 1990 par la Communauté Urbaine de Lille, a une capacité de traitement de 95.000 équivalents habitants (E.H.) et est implantée sur le territoire belge de Ploegsteert sur un îlot formé par le bras mort de la Lys et la Lys canalisée.

Le traitement dans cette station est réparti en 90.000 E.H. pour le versant français et 5.000 E.H. pour Comines-Warneton.

b Épuration actuelle

Dans le cadre d'un projet européen Interreg 2, l'organisme d'épuration S.C. IPALLE a mis en place une station d'épuration située le long de la Lys, sur le bras mort comblé. Ce terrain est enclavé entre la frontière et la Lys (principe inverse de la station d'épuration d'Houplines-Ploegsteert).

Cette station d'épuration a été dimensionnée pour reprendre les eaux usées de Comines, Warneton, Bas-Warneton et Ten Brielen d'une part et de Comines France d'autre part. Elle a une capacité totale de 40.000 E.H., répartis en 20.000 E.H. belges et 20.000 E.H. français.

Deux collecteurs principaux ont été prévus pour raccorder les nombreux rejets existants :

- le premier est celui qui collecte les eaux usées du nord de Comines (Ten Brielen) ;

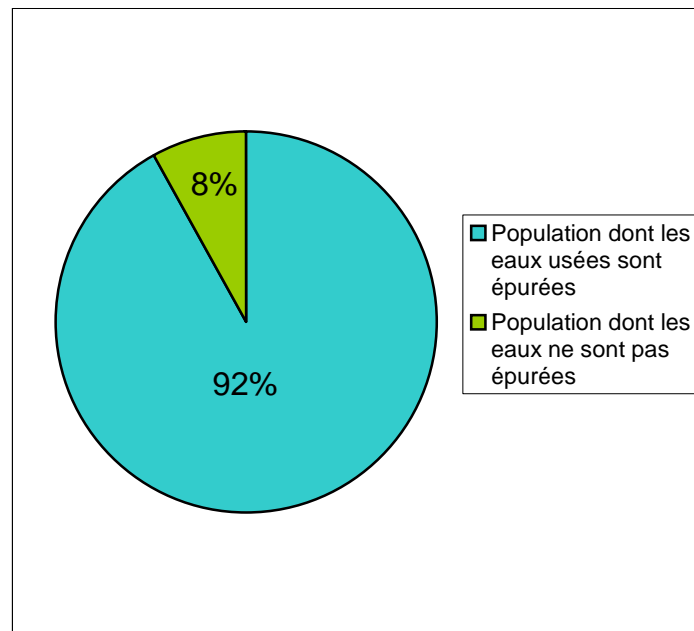


- le second reprend l'ouest de Comines jusqu'à Warneton et est implanté le long de la Lys.

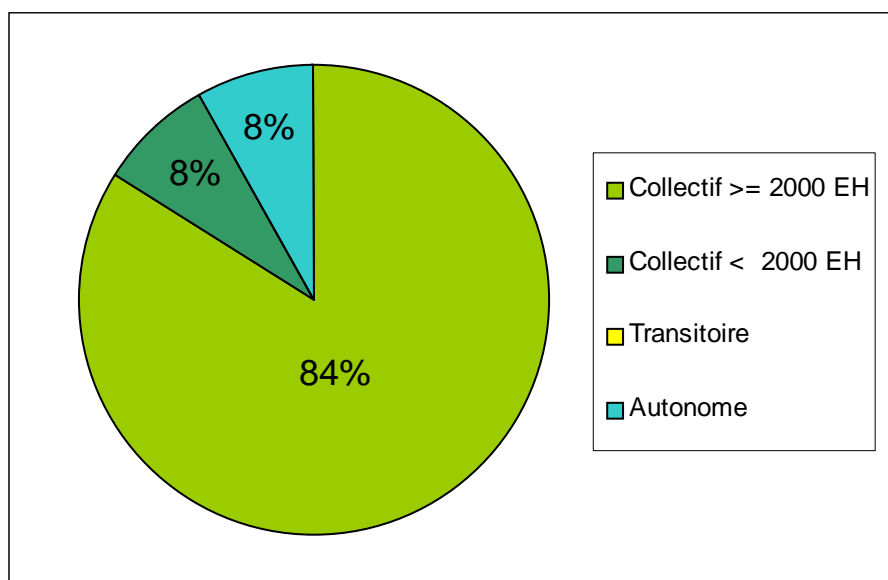
Par ailleurs, des collecteurs secondaires se greffent aux collecteurs principaux afin d'éliminer les rejets d'autres bassins hydrographiques.

Elle permet le traitement des eaux usées de près de 84 % de la totalité des eaux traitées (second graphique ci-dessous).

Ceci engendre une nette amélioration du taux de personnes dont les eaux usées sont épurées, comme en témoigne le premier graphique ci-dessous.



Données : fiche « Etat de l'environnement de Comines-Warneton »



Données : fiche « Etat de l'environnement de Comines-Warneton »

La population en régime d'assainissement collectif correspond à 16.060 habitats (donc 96% des systèmes épuratifs).



A côté des travaux de collecte, des nouveaux égouts sont en cours de réalisation. A la fin de l'année 2007, 83 % des 99,37 km d'égouts prévus étaient réalisés et 76 % des 24,54 km de collecteur prévus étaient fonctionnels.

Les travaux se poursuivent selon le PASH élaboré pour l'ensemble de la commune de Comines-Warneton (approuvé le 10 novembre 2005).

3.4.5.3. Le réseau électrique

La commune est affiliée à Electrabel-Gaselwest (Intercommunale pour la distribution d'énergie dans la province du Hainaut).

Le territoire est couvert par le réseau câblé (sauf quelques habitations isolées).

3.4.5.4. Le réseau de téléphone

La commune de Comines est couverte par la zone de Courtrai (056) .

Le nombre de raccordements téléphoniques sur l'entité de Comines-Warneton est estimé à 6640.

Plusieurs cabines téléphoniques sont également installées dans les différents villages de l'entité.



3.5. Les Déchets

3.5.1. La production des déchets des ménages et leur gestion

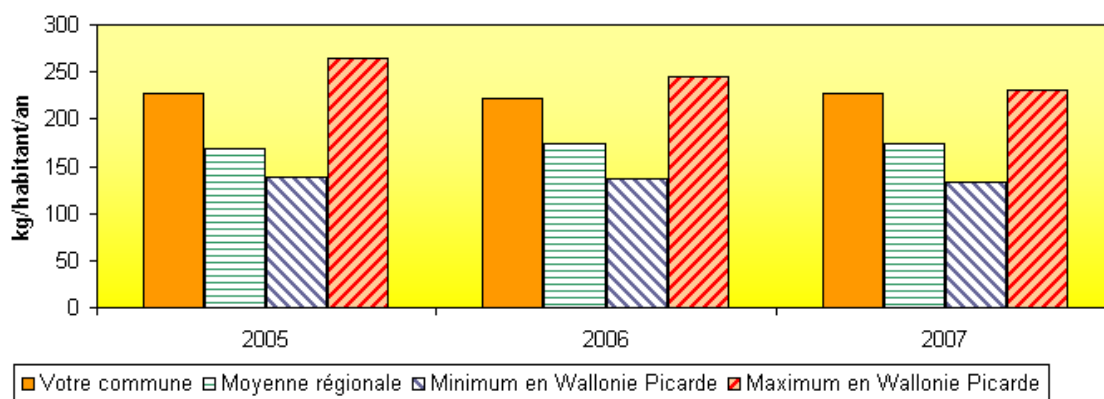
Le tableau ci-dessous reprend la production de déchets ménagers par habitant pour l'année 2007 sur l'entité de Comines-Warneton et les compare avec les données moyennes de la Région Wallonne. De manière générale, les données correspondant à l'entité de Comines-Warneton sont supérieures aux données de la moyenne wallonne.

	Moyenne en Région wallonne	Moyenne dans la commune	Quel est le service (collecte/traitement)?
	kg/an/hab.	kg/an/hab.	
Ordures ménagères brutes (OMB, voir graphique)	173,59	226,95	PAP ¹ / incinération avec production d'électricité
Déchets verts	69,28	99,52	PAC ² / compostage
Encombrants	54,28	27,98	PAC / incinération avec production d'électricité et fraction non combustible envoyée en CET ³
Déchets inertes	94,35	93,75	PAC / valorisation
Bois	24,04	35,75	PAC / valorisation
Papiers/cartons	58,27	52,93	PAC et PAP / valorisation
Verre	29,40	28,60	PAC et Bulles à verre / valorisation
PMC	14,76	12,83	PAC et PAP / valorisation
Métaux	6,68	12,37	PAC / valorisation
DEEE	4,98	8,66	PAC / valorisation ou élimination
Autres		3,67	PAC / valorisation ou élimination
Total	529,63	603,01	

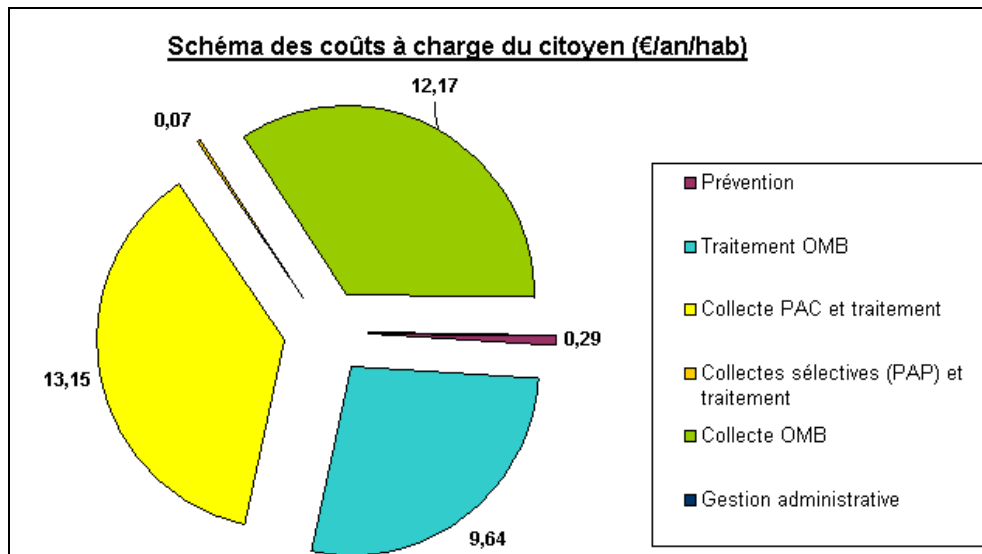
¹PAP = porte à porte, ²PAC = Parc à conteneurs, ³CET = Centre d'enfouissement technique.

Comme le montre le graphique ci-dessous, les données relatives à la commune de Comines-Warneton sont relativement stables sur les 3 années étudiées.

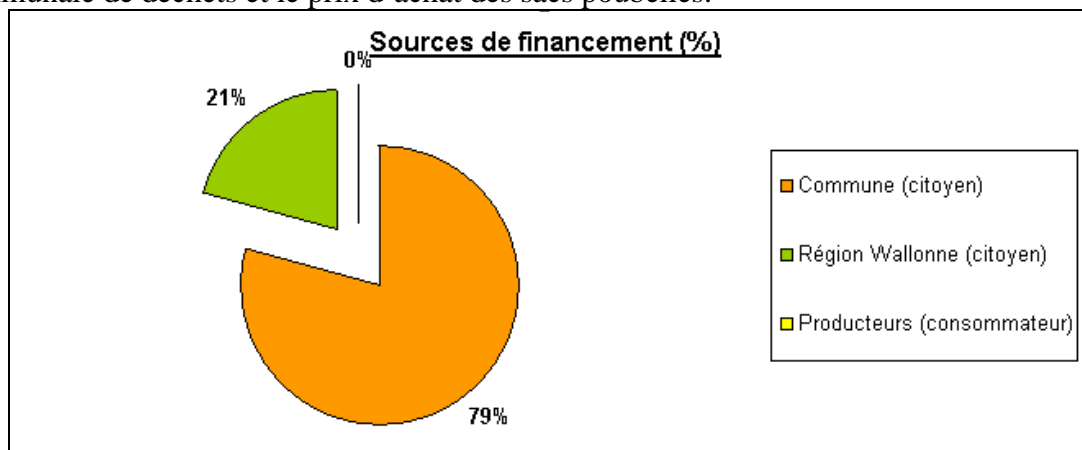
Evolution de la production d'ordures ménagères brutes



3.5.2. Le coût de gestion des déchets



Selon les données calculées pour 2007, le coût de gestion des déchets à charge des citoyens s'élève à 35.32 €/an par habitant. Ces coûts sont répercutés sur la population à travers la taxe communale de déchets et le prix d'achat des sacs poubelles.



Ce montant par habitant représente 79 % du coût total de gestion des déchets ménagers. Le restant étant financé par la Région Wallonne, comme on peut le voir sur ce graphique.

3.5.3. Description du service minimum de gestion des déchets

Le service minimum permet aux citoyens de se débarrasser de leurs ordures ménagères brutes (collecte et traitement).

Il permet également un accès aux parcs à conteneurs, selon les modalités du règlement en vigueur, pour s'y débarrasser de manière sélective et après tri des fractions suivantes :

- déchets inertes,
- encombrants,
- bois,
- végétaux,
- papiers/cartons,
- métaux,
- DEEE (déchets d'équipements électriques, électroniques),
- PMC (Plastique, Métal, Cartons à boisson),



- verre,
- pneus,
- asbeste-ciment,
- déchets spéciaux, dont les piles, huiles minérales et graisses organiques.

Le service minimum permet aussi de se défaire des emballages PMC et du papier/carton en porte-à-porte dans le cadre de la collecte financée par FOST+ ainsi que l'accès aux bulles à verre.

Ce service inclut la fourniture, sur présentation de la preuve de paiement de la taxe annuelle, de :

- 10 sacs gris/an pour les personnes isolées ;
- 20 sacs gris/an pour les ménages de 2 à 4 personnes ;
- 30 sacs gris/an pour les ménages de 5 personnes et plus.

Cette taxe communale est fixée selon le règlement taxe adopté par le Conseil communal en date du 27 octobre 2008 (7ème objet) :

« Art. 4. - Le montant de la taxe est fixé comme suit et est indivisible :

- a) lorsqu'il y a occupation par un ménage composé d'une personne : 76 EUR ;
- b) lorsqu'il y a occupation par un ménage composé de 2 à 4 personnes : 93 EUR ;
- c) lorsqu'il y a occupation par un ménage composé de 5 personnes ou plus : 93 EUR ;
- d) lorsqu'il s'agit d'une entreprise ou d'un commerçant : 93 EUR ;
- e) lorsqu'il s'agit d'un occupant d'une seconde résidence : 93 EUR. »

D'autre part, par application du coût-vérité des déchets des modifications ont été apportées en 2008 au règlement redevance sacs-poubelles. Selon le nouveau règlement redevance sac-poubelle adopté par le Conseil communal en date du 13 décembre 2010 (21ème objet) :

« Article 1. – Il est établi, pour les exercices 2009 à 2012 inclus, au profit de la Ville, une redevance pour le rouleau de sacs-poubelles destinés aux déchets ménagers. L'enlèvement des immondices se fera uniquement au moyen de sacs-poubelles en plastique portant les armoiries de la Ville.

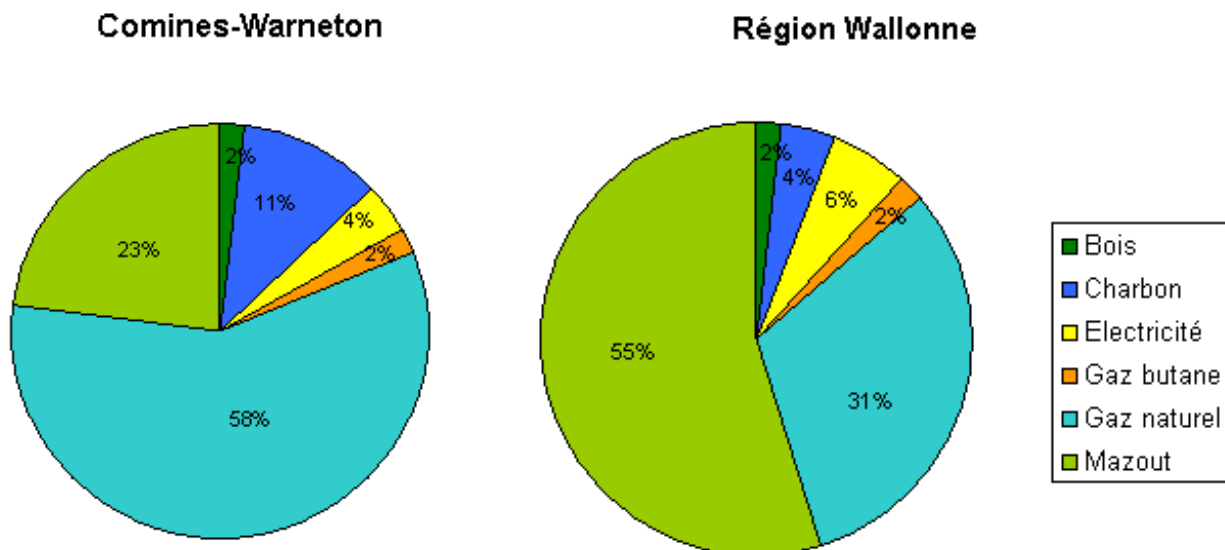
Le montant est fixé à :

- 0,65 EUR/pièce pour un volume de 60 litres, soit 13 €rouleau de 20 sacs ;
- 0,44 EUR/pièce pour un volume de 40 litres, soit 8,80€rouleau de 20 sacs ;
- 0,12 EUR/pièce pour la collecte des bouteilles en plastique, des tétrabricks, des conserves, ... (P.M.C.).”.

Ce règlement-taxe communal repose sur le principe du pollueur – payeur en ce qu'il répercute de manière plus équitable les coûts de gestion des déchets sur les personnes qui produisent une quantité plus importante de déchets.



3.6. Energie et combustible de chauffage



Si l'on analyse ces graphiques qui représentent les sources d'énergie de chauffage utilisées par les ménages de l'entité de Comines-Warneton, on remarque que le gaz naturel domine, contrairement aux données de la Région wallonne où le chauffage au mazout est plus fréquent. D'autre part, la part de charbon est beaucoup plus importante sur l'entité de Comines-Warneton que proportionnellement dans le reste de la Wallonie.

En ce qui concerne le gaz naturel, cette différence s'explique par l'importance du réseau de distribution du gaz naturel sur l'entité de Comines-Warneton, sans doute mieux desservi que nombre d'autres entités wallonnes.



3.7. Sécurité routière

Ci-dessous sont présentées les statistiques concernant les accidents impliquant des blessés qui se sont produits en 2009 sur le territoire communal de Comines-Warneton :

- Nombre d'accidents sur voiries régionales : 29 (contre 23 en 1998)
- Nombre d'accidents sur les voies publiques non numérotées : 25 (29 en 1998)

Les accidents de la circulation avec lésions corporelles en 2009 (entre parenthèse les chiffres de 1998 à titre de comparaison) :

	Tués (30 jours)	Blessés graves	Blessés légers	Total
Nombre d'accidents avec	2 (1)	5 (12)	47 (39)	54 (52)
Nombre de victimes dont:	4 (2)	5 (16)	65 (49)	74 (67)
• piétons				
Conducteurs et passagers de:	0 (0)	0 (0)	3 (6)	3 (6)
• bicyclettes				
• cyclomoteurs	0 (0)	1 (3)	11 (13)	12 (16)
• motocyclettes	0 (0)	0 (2)	7 (6)	7 (8)
• voitures	0 (0)	0 (1)	5 (4)	5 (5)
	4 (2)	4 (10)	39 (20)	47 (32)

Les chiffres présentés ici montrent que, malgré la densification de la circulation observée sur nos routes, les dispositifs mis en place (notamment dans le cadre du P.C.M. voir section 2.5) ainsi, sans doute, que le renforcement des dispositifs de sécurité sur les voitures, ont permis de limiter l'augmentation du nombre d'accidents faisant des victimes.

Notons de surcroît que le nombre de blessés graves diminue significativement, contrairement au nombre de blessés légers.



3.8. La vie sociale

3.8.1. Services et équipements sociaux

Divers services sociaux existent au sein même de la commune. Certains de ces services travaillent en collaboration avec des structures plus grandes, mais éloignées pour le public de l'entité, étant donné notre situation géographique particulière. Ces structures externes constituent cependant de bons relais pour nos structures locales.

3.8.1.1. Services d'assistantat social, de guidance psychologique

a Plan Social Intégré (P.S.I.)

- Accueil, écoute, guidance et/ou accompagnement de jeunes et familles en difficulté ;
- Accompagnement psycho-social de groupes d'adultes en formation de réinsertion ;
- Aide aux toxicomanes ;
- Interventions dans les écoles ;
- Actions de prévention (travail de rue, sport de quartier, formation ado-relais, ...) ;
- Point relais infor-Jeunes.

Le P.S.I. est depuis peu remplacé par le P.C.S. (voir section 2.7).

b Service d'Assistance aux Victimes (S.A.V.)

Le service d'aide aux victimes s'adresse à toute personne victime d'un accident, d'une agression physique ou sexuelle, de violences conjugales ou autres, d'un vol ou de tout autre fait traumatisant. Le personnel travaille avec la victime mais également, si nécessaire, avec la famille de celle-ci afin d'assurer un suivi psychologique. Le service est également présent auprès des personnes se sentant désemparées, en situation difficile.

Sur le terrain, le travail du service d'aide aux victimes consiste en un accueil, une écoute de la personne, un soutien ainsi qu'une éventuelle orientation vers un service adéquat.

Le service organise également, depuis peu, des espaces rencontres, destinés aux familles divorcées ou en conflit. Ces espaces permettent aux parents n'exerçant pas un droit de garde de l'enfant d'avoir, malgré tout, des contacts avec celui-ci.

Le service d'aide aux victimes est gratuit et la discrétion et la confidentialité sont assurées.

c Centre provincial de guidance psychologique.

Ce centre est au service de tous: enfants, adolescents, adultes, familles et éducateurs. Ils y sont écoutés, aidés et suivis dans leur épanouissement personnel, dans leurs difficultés scolaires, de travail, de langage oral ou écrit, familiales, éducatives, dans leurs problèmes conjugaux et sexuels, dans leurs souffrances.

Des spécialistes (assistantes sociales, psychologues, orthophonistes et thérapeutes) sont à disposition du public.



d ASBL EPAT (toxicomanie)

- Lieu d'accueil et d'écoute de toute personne souffrant d'une dépendance ;
- Guidance psycho-sociale ;
- Elaboration de projets individualisés en matière d'insertion/réinsertion professionnelle.

e Autres:

D'autres infrastructures d'aide sociale ont des implantations à divers endroits de l'entité :

- La Ligue des familles, à Comines, Houthem, Bas-Warneton et au Bizet ;
- Vie féminine : à Comines, à Houthem (2x 20 et 3x 20) et au Ploegsteert ;
- Les équipes populaires à Comines ;
- L'opération Télévie à Comines ;
- Les œuvres paroissiales à Ploegsteert.

De plus, diverses associations humanitaires ont des représentants sur l'entité cominoise :

- Opération 11.11.11 à Bas-Warneton ;
- Vivre ensemble à Bas-Warneton ;
- Entraide et fraternité à Bas-Warneton ;
- SOS Sénégal à Warneton ;
- SOS Tchernobyl à Warneton ;
- Opération Cap 48 à Comines.

3.8.1.2. Services d'aide à la jeunesse

a Jeunes à votre service A.S.B.L.

- Service d'aide aux jeunes, animations de terrain ;
- Animation d'une école de devoirs ;
- Service jobs étudiants ;
- Formation à l'animation de quartier ;
- Animation du Conseil communal des Enfants (et conseil communal des jeunes, en cours d'élaboration) ;
- Animations sociales de quartier.

b Agora Jeunes A.S.B.L.

L'A.S.B.L. est un accueil en milieu ouvert (A.M.O.), officiellement reconnu et agréé en tant que tel depuis 2003.

Agora Jeunes est destiné aux jeunes de 0 à 18 ans, à leurs parents, familles et à toute personne en contact avec des jeunes (ONE, maison de jeunes, maison de la culture, bibliothèque, écoles, professeurs, éducateurs, ...).

La condition essentielle de l'accueil est que la personne (jeune ou famille) soit à l'initiative de la demande d'aide, d'accompagnement, ...

Agora jeunes n'est mandaté que par la personne elle-même. L'AMO ne fera aucune démarche sans l'accord de la personne.

L'accueil et la construction de la demande se réalisent avec le jeune et/ou ses parents, familiaux. Agora jeunes leur propose un lieu d'accueil et d'écoute où la confidentialité, la transparence et l'anonymat sont garantis.



Pour « Agora jeunes », il est essentiel de laisser le temps aux jeunes et aux familles d'exprimer leur demande (respect du rythme de chacun). Le jeune et sa famille doivent rester acteur de leurs demandes et peuvent interrompre quand ils le souhaitent l'accompagnement proposé par l'A.M.O..

c Le Décllic A.S.B.L.

Organisme collaborant à la protection de la jeunesse. Il propose aux jeunes en difficulté et à leurs familles une aide individuelle ou familiale, développe des actions collectives ou communautaires à caractère préventif au sein des quartiers.

d Centre P.M.S. libre A.S.B.L. (enseignement)

Ce centre psycho-médico-social assure une évaluation continue du développement global et de l'adaptation face aux apprentissages via un suivi des enfants et des jeunes tout au long de leur scolarité, du fondamental à l'enseignement secondaire.

e L'Accueil Temps Libres (A.T.L.)

Accueillir un enfant en âge d'aller à l'école maternelle et primaire, c'est lui proposer des activités qui répondent à ses besoins selon le moment où il est accueilli, à ses envies dans un objectif d'épanouissement et de cohésion sociale, aux besoins des parents qui doivent concilier leur vie familiale et professionnelle.

C'est pourquoi le secteur de l'accueil des enfants âgés de 3 à 12 ans (et plus) est un secteur très diversifié. Il regroupe toutes les activités organisées avant et après l'école, le mercredi après-midi, les week-ends et pendant les jours de congés.

La coordination ATL est une dynamique d'organisation selon laquelle tous les acteurs de l'accueil des enfants de 2,5 à 12 ans présents sur le territoire de la commune se regroupent, se mettent en relation et travaillent ensemble dans un objectif commun : harmoniser l'offre d'accueil et la développer tant quantitativement que qualitativement afin de répondre aux besoins des parents, des enfants et des professionnels.

Les trois missions du Coordinateur ATL:

- 1° soutenir le membre du Collège des Bourgmestre et Echevins en charge de cette matière, dans la mise en œuvre et la dynamisation de la coordination Accueil Temps Libre, telle que décrite dans le présent décret ;
- 2° sensibiliser et accompagner les opérateurs de l'accueil dans le développement de la qualité de l'accueil ;
- 3° soutenir le développement d'une politique cohérente pour l'Accueil Temps Libre sur le territoire de la commune.

3.8.1.3. Les mouvements de jeunesse et accueils extrascolaires

- **A.S.B.L. Soleil et Verdure** : Accueil d'enfants de 3 à 12 ans en juillet
Adresse : Rue du Touquet, 257, 7783 Le Bizet
Personne de contact : Mr Vandamme Sébastien
Président : Mr Castrique Jean
Adresse E-Mail : sol.verd.7783@hotmail.com



- **Plaines de Jeux « Jeunesse et Santé » Castel St-Henri - Aubiers** : Accueil d'enfants de 3 à 12 ans en juillet
Adresse : Avenue des Châteaux, 76, 7780 Comines
Contact : J&S Mouscron
Téléphone : 056/39.15.22
- **Fédération des jeunes agriculteurs (F.J.A.)** : La F.J.A. est un mouvement de jeunesse reconnu qui organise des sorties, des activités, des formations dont le slogan "Prenons en l'agriculture de demain"
Adresse : Rue Chapelle d'Epines, 7780 Comines
Personne de contact et président : Mr Knockaert Steven
Vice - Président : Mme Verbeke Lucie
Tél : 0495/84 40 44
Adresse E-Mail : knockaert@hotmail.com
Site Internet : www.mites.be/fja/
- **Patro Sacré Cœur** : Reconnu par la fédération nationale des Patros, le Patro Sacré cœur accueille chaque dimanche les enfants entre 5 et 16 ans.
- **Scout de Comines** : Rassemble les jeunes par tranche d'âge, de 5 ans à 18 ans, avec des activités variées, adaptées au niveau de chacun.
- **Les accueils extrascolaires communaux** : 2 implantations (Espace de détente sportif et éducatif, rue des Trois-Evêchés, 41 au Bizet ; « Les P'tits Mountches », rue de la Brasserie, 3 - 7784 Warneton. Accueil des enfants de 3 à 12 ans, pendant les périodes de vacances, les mercredis après-midi et les samedis (5€ par jour, 3€ par demi-journée, réduction familles nombreuses à partir du deuxième enfant, possibilité de pique-nique pour 1,50 €) et services de garderie gratuit tous les jours d'école, de 15h30 à 17h30 (à partir de 14h30 le vendredi) avec possibilité d'aide aux devoirs pour 1€enfant. Possibilité d'organiser des goûters d'anniversaire.
- **Ecole des devoirs** : projet d'aide à la scolarité pour les enfants de l'école primaire, tous réseaux confondus. Ce service accueille les enfants et les accompagne dans leurs devoirs et leçons en les aidant à surmonter les difficultés qu'ils éprouvent dans l'une ou l'autre matière. Service ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis, à Comines (de 15h45 à 17h45), à Warneton (horaires des garderies de l'accueil extrascolaire) ; au Bizet (de 15h30 à 17h30 sauf le vendredi de 15h00 à 17h00).

3.8.1.4. Services d'aide au logement

a Emmaüs A.S.B.L.

Accueil et hébergement des personnes sans abri. Ouvert 24h sur 24.

b Foyer d'accueil OASIS A.S.B.L.

Accueil de femmes en difficultés (avec ou sans enfants).



c LYSCO s.c.r.l. (société de logement de service public)

Cette société s'occupe de la gestion de logements sociaux, moyens, adaptés, d'insertion et de transit.

Elle s'occupe également de l'achat, de la construction, de la réhabilitation, de l'adaptation de logements, de la prise en location de bâtiments pour les affecter au logement, ...

3.8.1.5. Services d'aide à la réinsertion

a Re-Source A.S.B.L.

- Réinsertion socioprofessionnelle par la mise en activité de personnes en recherche de travail : organisation, distribution, transport au sein d'une équipe ;
- Alphabétisation - remise à niveau - réinsertion socioprofessionnelle (actualisation des connaissances, préparation à une formation, aide théorique durant une formation, ...) ;
- Panier du Pays (livraison à domicile de produits alimentaires émanant de petits producteurs) ;
- Banque alimentaire - Restos du cœur.

b Service d'Insertion « La Ferme »

Ce service du C.P.A.S. propose des activités de préformation dans les domaines suivants : couture, gestion ménagère, gestion culinaire, récupération et restauration de meubles, bâtiment.

Ce service a pour objectif de permettre aux personnes bénéficiaires du RIS ou des allocations de chômage de découvrir leur projet personnel de vie sociale ou professionnelle grâce à un travail d'équipe avec ces formateurs et des travailleurs sociaux.

3.8.1.6. Le centre public d'action sociale (C.P.A.S.)

Le service occupe 157 personnes, réparties comme suit :

- 13,4 équivalent temps plein pour le personnel administratif ;
- 7,6 équivalent temps plein pour le personnel social (assistants sociaux) ;
- 58 équivalent temps plein pour le personnel au Home Paul Demade à Comines ;
- 24,5 équivalent temps plein pour le personnel au Home de Warneton ;
- 24,6 équivalent temps plein pour le personnel au Home de Ploegsteert.

Les services assurés par le C.P.A.S. sont les suivants:

- service de médiation de dettes ;
- la guidance budgétaire ;
- la guidance sociale des eaux ;
- le service Energie ;
- le service Logement ;
- service d'insertion professionnelle ;
- service de repas à domicile ;
- maison de repos et de soins ;
- services d'aide sociale ;
- centre d'accueil de jour ;
- maisonnettes pour personnes âgées.



Le C.P.A.S. dispose de trois homes pour personnes âgées, d'un service de repas à domicile, d'assistance sociale, ... mais aussi d'un service d'insertion basé à la Ferme auprès duquel sont détachés 3 membres du personnel.

Il convient d'ajouter qu'outre les homes du C.P.A.S., il existe aussi d'autres homes privés répartis comme suit:

- 3 à Comines: Résidence Au Bord de la Lys A.S.B.L., Château Dumont et Institut Saint Joseph ;
- 3 à Warneton: l'Orée du Bois, La Sérénité, La Verte Fontaine.
- « Les trèfles à 4 feuilles », location de résidences senior au Ploegsteert.

3.8.1.7. Les crèches, garderies et maisons d'enfants

Il existe plusieurs infrastructures proposant un accueil des enfants de 0 à 3 ans mais également un accueil des enfants en dehors des périodes scolaires et des heures de classe.

Citons:

- la crèche et garderie Pomme d'Api;
- la maison d'enfants « les Benjamins » au Bizet;
- la maison d'enfants « les Marmousets » à Comines;
- la maison d'enfants « le Petit Poucet » au Bizet;
- l'halte-garderie du Centre de Lecture Publique.

Il existe aussi des possibilités de faire garder les enfants par des gardiennes agréées par l'O.N.E. réparties sur l'ensemble du territoire de la commune, pour les enfants de 0 à 3 ans (5 à Comines, 2 à Houthem, 1 à Bas-Warneton et 1 au Bizet).

3.8.1.8. Services pour les personnes handicapées.

a L'A.S.B.L. le Village

Le Village est un centre d'accueil pour adultes handicapés physiques et mentaux qui a été créé en 1983 à Comines-Warneton. Constitué en A.S.B.L., « Le Village » comporte actuellement trois services mieux décrits ci-dessous : le S.A.J.A. Le Village, le S.R.N.A. « Le Village » le S.R.T. « Le Village ».

S.A.J.A. « Le Village » - Service d'Accueil de Jour pour Adultes handicapés mentaux :

Cette association créée en 1983 se situe à Comines Ten Brielen, Grand rue 1bis.

Le service accueille quotidiennement 27 personnes porteuses d'un handicap et leur offre des activités diversifiées telles que activités sportives, artistiques, menuiserie, journalisme, informatique, ...

L'A.S.B.L. est subsidiée par l'A.W.I.P.H. pour 18 personnes et est organisée pour une prise en charge de 28 personnes ayant un handicap léger, modéré, sévère ou profond.

L'équipe est constituée d'une direction, d'une assistante sociale, d'une psychologue, d'une logopède et d'éducateurs.



Les usagers se voient proposer des activités adaptées à leurs besoins et favorisant leur autonomie dans les limites de leurs possibilités, le tout dans une ambiance conviviale, constructive et chaleureuse.

S.R.N.A. « Le Village » - Service Résidentiel de Nuit pour Adultes handicapés :

Le Service Résidentiel de Nuit pour Adultes handicapés a ouvert ses portes en septembre 2009, Avenue Françoise Geuten, 86 à Comines.

15 résidents, hommes et femmes, vivent dans cette résidence. Chacun dispose de son studio personnel et un encadrement permanent (24h/24, 365 jours par an) est assuré par un personnel compétent et de qualité.

Des activités et sorties sont assurées lors des week-ends.

S.R.T. « Le Village » - Service Résidentiel de Transition :

Ce S.R.T. dénommé « Maison d'Elizabeth », situé rue d'Ypres, 23 à 7784 Warneton accueille deux dames porteuses d'un handicap qui y vivent en semi-autonomie.

Un personnel éducatif veille à ce que le quotidien de ces dames soit réalisé de manière optimale et les aide dans diverses tâches telles que l'entretien du logement, courses, élaboration des repas, recherche de travail ou d'activités sociales.

Cette maison, inaugurée en mars 2009 a été conçue pour accueillir jusqu'à quatre dames porteuses d'un handicap léger et ainsi les encadrer dans une vie semi-autonome.

b Service Handicontact

L'administration communale de Comines-Warneton dispose également d'un service destiné aux personnes porteuses d'un handicap, afin de les aider dans leur vie de tous les jours, en leur fournissant un point de contact et de renseignements à propos des différentes infrastructures accessibles.

Les missions du service Handicontact :

- Introduire les demandes :
 - d'allocations auprès du Service Public Fédéral Direction Générale des Personnes Handicapées ;
 - de reconnaissance, d'intervention auprès de l'Agence Wallonne de l'Intégration de la Personne Handicapée (AWIPH) ;
 - de carte de stationnement pour Personnes handicapées ;
 - d'emplacement pour personne à mobilité réduite devant leur domicile ;
 - d'emplacement public pour personne à mobilité réduite ;
 - de réductions fiscales octroyées par le SPF DG Personne Handicapée (impôts-précompte immobilier) ;
 - de tarifs sociaux (téléphone) ;
 - d'exonération de la taxe Radiotélévision ;
- Aider les personnes en situation de handicap ou atteint d'une maladie et/ou leur famille dans les différentes démarches administratives ;
- Organiser des journées de sensibilisation sur le thème du handicap notamment dans le cadre de la Journée Européenne de la Personne handicapée le 3 décembre ;
- Participer à certaines manifestations cominoises en proposant des animations ou en tenant un stand sur le handicap ;



c Centre de coordination des soins et services à domicile - C.C.S.S.D.

Ce centre a pour objectif principal de coordonner les soins et services à domicile dispensés aux personnes privées d'autonomie.

Son but est de permettre à toute personne de vivre sa maladie ou son handicap à son domicile dans la dignité et dans le respect de sa liberté.

Il propose notamment :

- le transport des personnes à mobilité réduite : accessible à toute les P.M.R. de 65 ans et plus, détentrice d'une carte T.E.C., gratuitement dans l'entité, tarifs par zone en dehors et 6€heure en cas d'accompagnement ou d'attente ;
- garde d'enfants malades à domicile : pour les enfants de 0 à 12 ans, sur certificat médical, garde de 4h00 à 10h00 entre 8h00 et 19h00. Inscription annuelle de 5€ tarif de 1 à 3€heure, selon les revenus des parents + 2,50 €jour de déplacements.
- Service d'aides aux familles et personnes âgées, malades et handicapées :
 - Aide au quotidien : courses, ménage, préparation des repas, ...
 - Rôle sanitaire : santé, hygiène, confort, sécurité, service de télévigilance ;
 - Rôle éducatif : conseils, adaptation du logement, soutien, évaluation et stimulation des potentialités ;
 - Aide relationnelle : écoute, identification des difficultés, accompagnement ;
 - Aide sociale : aide dans les démarches administratives, appel et orientation vers d'autres services.

3.8.2. Services et équipements de santé

Le tableau suivant reprend les différents services de soins et santé accessibles sur la commune et leur répartition par ancienne commune.

Notons qu'il existe un numéro de médecine d'urgence et un numéro unique pour contacter le médecin de garde.

Les hôpitaux les plus proches sont situés en Flandre, à Menin (12km) et Ypres (17km). Pour l'hôpital wallon le plus proche, il faut se rendre à Mouscron, donc à 30 km.

	Comines	Warneton	Bas-Warneton	Le Bizet	Ploegsteert	Houthem	TOTAL
Centre de médecine spécialisée	1	0	0	0	0	0	1
Centre de radiologie	1	0	0	0	0	0	1
Centre de rééducation fonctionnelle	2	0	0	0	0	0	2
Centre de santé	1	0	0	0	0	0	1
Dentiste	5	1	0	1	1	0	8
Diététicien	2	0	0	0	0	0	2
Soins infirmiers	4	2	0	0	3	0	9
Kinésithérapeute	13	1	2	2	4	1	23
Logopède	4	0	0	0	2	0	6
Maison de repos (du CPAS)	4 (1)	5 (1)	0	0	1 (1)	0	10 (3)
Médecine naturelle	1	0	0	1	0	0	2
Médecine du travail	1	0	0	0	0	0	1

